

VILLE DE CARBON-BLANC

BORDEAUX MÉTROPOLE

Carbon-Blanc, projet de territoire

une vision à l'horizon 2030

I'AUC + FLINT + HARISTOY
novembre 2016

avant-propos

Aux confins de la métropole bordelaise, Carbon-Blanc apparaît comme une ville verte horizontale et diffuse, traversée par toutes les ambiguïtés qui font des villes de seconde couronne à la fois des territoires proprement métropolitains dans leurs usages, mais aussi des portes vers de grands espaces naturels ou agricoles. L'étirement et le gonflement de ces territoires périurbains peut alors rapidement devenir une difficulté, notamment dans la gestion des services aux habitants, qui doivent trouver une logique de fonctionnement optimale, dans des contextes économiques difficiles. Le projet de territoire pour Carbon-Blanc 2030 se veut une prospective dynamique, afin de repositionner le regard sur ces territoires ambigus et souvent oubliés, de reconsiderer les formes urbaines peu denses et discontinues de manière positive, tirant notamment parti d'une grande qualité résidentielle, d'un potentiel fort de «ville-jardin». La présente étude, dans ses deux phases distinctes mais très complémentaires, voit dans cet état des lieux le point de départ d'une vision qui saurait accompagner le renouvellement de formes urbaines habitantes individuelles sur de nombreux sites en mutation (faisabilités urbaines) et l'associer avec une inscription paysagère à l'échelle de la Rive Droite, et l'émergence d'une offre publique, dans l'organisation des équipements comme dans celle des espaces publics, mise au service d'une ergonomie et d'une grande qualité résidentielle.

CARBON-BLANC PROJET DE TERRITOIRE

une vision à l'horizon 2030

sommaire

- avant-propos et cartes introducitives
- la trame paysagère, matrice du projet de territoire pour Carbon-Blanc 2030
- centre(s)-ville(s), une continuité publique à renouveler
- les Roches, nature habitée et habitante
- Le Faisan, grande plaine des sports
- synthèse opérationnelle

l'accroche métropolitaine

Carbon-Blanc, ville de seconde couronne

La situation géographique de Carbon-Blanc dans la métropole laisse apparaître une situation de confins et pose immédiatement une question plus vaste : «quel projet urbain, architectural et paysager pour les villes de seconde couronne métropolitaine?». Pour se donner les moyens d'un projet qui répond à la fois aux attentes des habitants et à une structure économique faible, reposant essentiellement sur des acteurs locaux, quelle lecture pouvons-nous donner de ces territoires distendus et ambigus? Les usages et les flux indiquent à Carbon-Blanc un rapport étroit au centre métropolitain. Cependant, l'identité portée par le cadre de vie carbonblanais repose au contraire sur une densité faible et une végétation omniprésente. L'attractivité de la commune semble justement se fonder sur cette ambiguïté, où l'arrimage de Carbon-Blanc à la métropole se construit sur un certain nombre d'éléments a priori contradictoires avec le fait métropolitain. Questionner la place de Carbon-Blanc dans la métropole, c'est formuler l'hypothèse de polarités douces en seconde couronne, où les moyens mis en oeuvre font état d'une sobriété propre à l'économie périurbaine, au plus près de l'existant, et d'une légère stimulation sur des formes urbaines diffuses désormais intégrées au fait métropolitain.

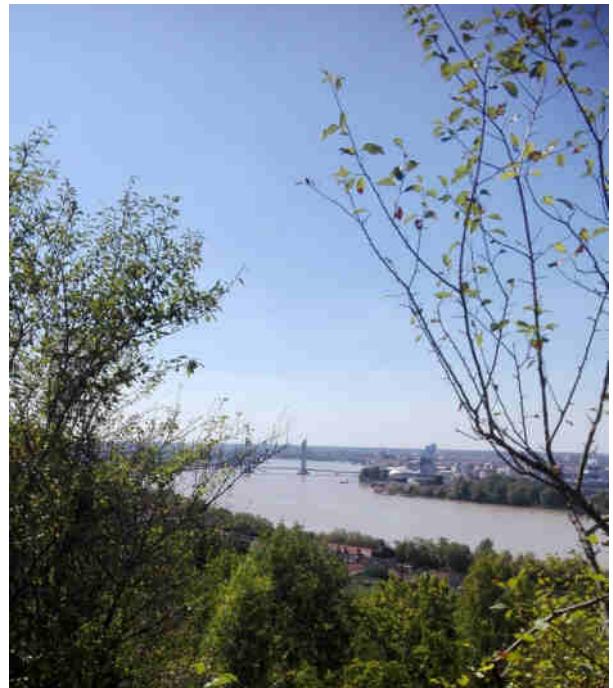


identité paysagère Rive Droite

La commune de Carbon-Blanc doit rétablir son appartenance au grand territoire métropolitain et plus particulièrement à celui des coteaux de la Rive Droite. Il est un point culminant, déterminant d'une limite frontalière entre le paysage métropolitain de la Rive Droite et le territoire de la communauté de communes de Saint-Loubès. Il finalise le parc des coteaux, son relief, tout en amorçant celui de la plaine alluviale du bec d'Ambès.

Restituer l'envergure paysagère de la commune, raccrochée aux coteaux et aux marais de Montferrand grâce à l'estey du Guâ, c'est offrir la possibilité à Carbon-Blanc de se rattacher aux communes voisines de Bassens et d'Ambarès-et-Lagrave, et d'établir une cohérence d'aménagement avec les entités majeures paysagères de la boucle verte «nature» du parc des coteaux. L'étude des 55 000 ha de nature sous tend que le paysage naturel ou semi-naturel doit être l'armature du territoire. La ville agréable est un argument fort qui accompagne le retour en milieu urbain de la nature.

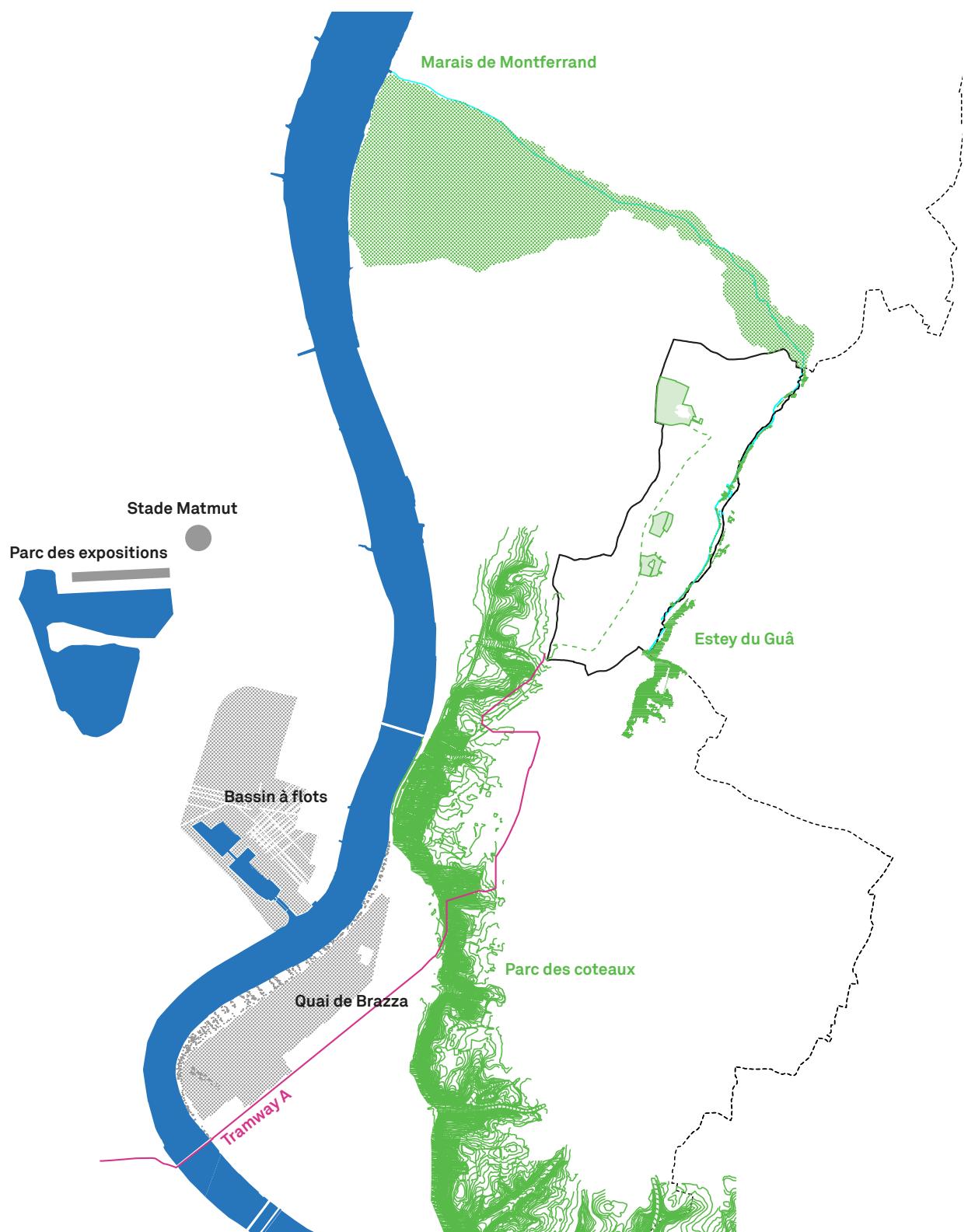
Cette démarche permet d'identifier et de qualifier les entités paysagères de la commune de Carbon-Blanc et de redonner ainsi une attractivité de la commune à l'échelle métropolitaine puisque s'inscrivant dans une démarche environnementale partagée.



iconographie/

Vue de la rive gauche bordelaise depuis les coteaux à Bassens.

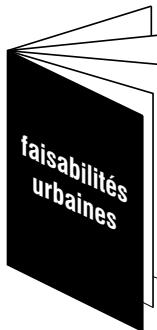
source : Sabine Haristoy Paysagistes



méthodologie de projet

Le projet de territoire pour Carbon-Blanc à l'horizon 2030 s'inscrit dans une vision partagée par une somme d'acteurs et s'inscrit dans une certaine transversalité des compétences - acteurs locaux, élus, acteurs métropolitains, architectes, urbanistes, paysagistes -, dans le cadre des ateliers de projet déjà effectués et dans les consultations publiques à venir.

Il s'agit d'un projet « intégré » dont la mise en oeuvre ne signifie pas pour autant la fin d'un processus de conception.



nov.2015-juin 2016

juil.2016-sept. 2016

nov. 2016

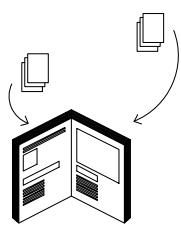
workshops

études
restitutions

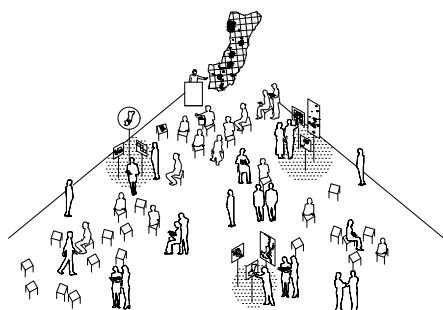
présentation
publique du projet

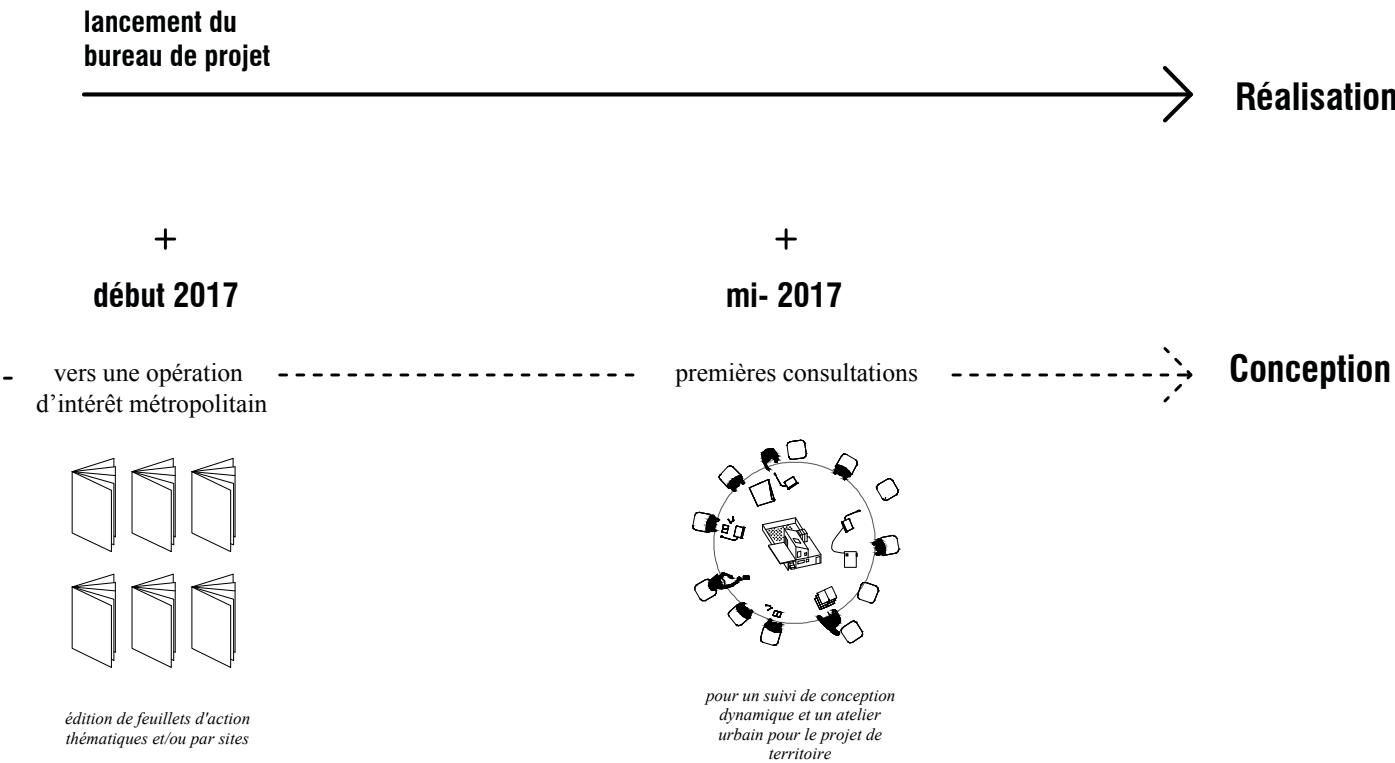


ateliers pour élaborer une philosophie de développement pour Carbon-Blanc



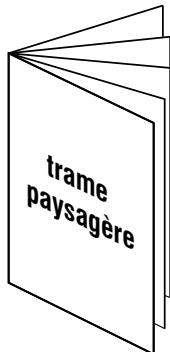
constitution d'un document de synthèse à objectif pédagogique





secteurs d'études

En plus des sites étudiés lors de la phase des faisabilités urbaines, quatre secteurs d'études font l'objet d'une attention spécifique dans le projet de territoire.



Chapitre 1 ➤

La trame paysagère

Superficie : 3.86 km²

Compétence : communale / métropolitaine

Mutations en cours : études métropolitaines sur les mobilités douces et la plaine du Faisan, chemin du Guâ



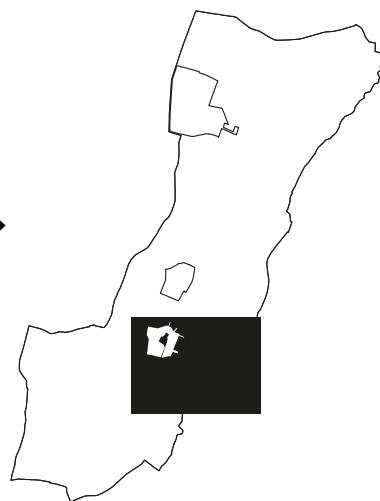
Chapitre 2 ➤

Centre(s)-ville(s)

Superficie : 322 210 m²

Compétence : communale / métropolitaine / privée

Mutations en cours : réaménagement de l'avenue Austin Conte et de l'ilôt Thérèse, études CREHAM pour améliorer la visibilité de la gare TER



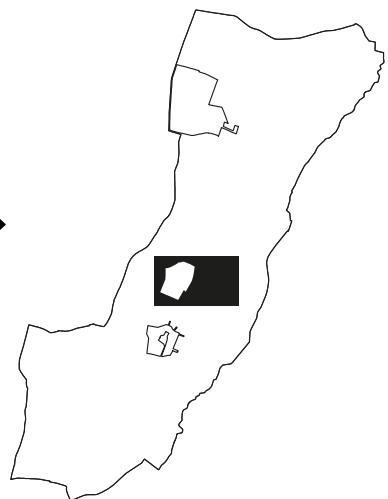


Chapitre 3

Superficie : 44 219m²

Compétence : privée (Clairsienne)

Mutations en cours : opération logements par Clairsienne
(actuellement gelée)

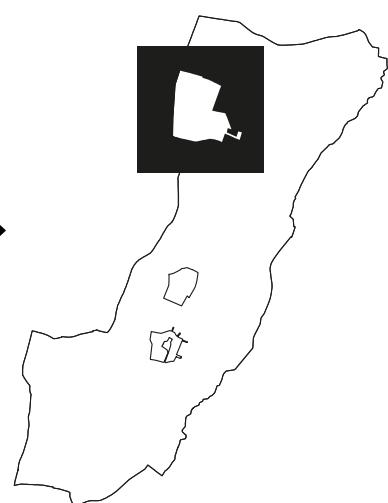


Chapitre 4

Superficie : 157 272m² (foncier communal) - 285 610m² (zone NE)

Compétence : communale / départementale (collège)

Mutations en cours : projet Interland (CODEV 2018-2020) -
réaménagement de la plaine humide et création d'un skatepark d'intérêt
métropolitain



cartographie des aménités urbaines existantes

L'état actuel des bâtiments communaux est le déclencheur du projet de territoire : alors qu'un diagnostic technique a mis en lumière un grand nombre d'équipements défectueux à Carbon-Blanc, il s'agit de repenser leur distribution sur le territoire, leur fonctionnement et d'imaginer des montages opérationnels à la fois viables économiquement et porteurs de qualités urbaines, architecturales et paysagères.

équipements existants

- non-impactés par le projet de territoire
- impactés par le projet de territoire

- ① collège de Carbon-Blanc
- ② salle Caldentey
- ③ groupe scolaire Prévert
- ④ Château Brignon
- ⑤ centre culturel Favols
- ⑥ mairie de Carbon-Blanc
- ⑦ groupe scolaire Barbou
- ⑧ salle polyvalente P. Madrelle
- ⑨ centre culturel J. Brel
- ⑩ groupe scolaire Pasteur
- ⑪ maison de la petite enfance
- ⑫ complexe sportif G. Lacoste
- ⑬ Foyer Municipal



cartographie des faisabilités urbaines

Point d'étape dans la cartographie à l'issue de la première phase d'étude, comprenant 14 terrains communaux ou privés mutables, identifiés lors des ateliers de projets tenus entre novembre 2015 et juin 2016, et qui ont tous fait l'objet de faisabilités (étude remise en juillet 2016).

lot 1

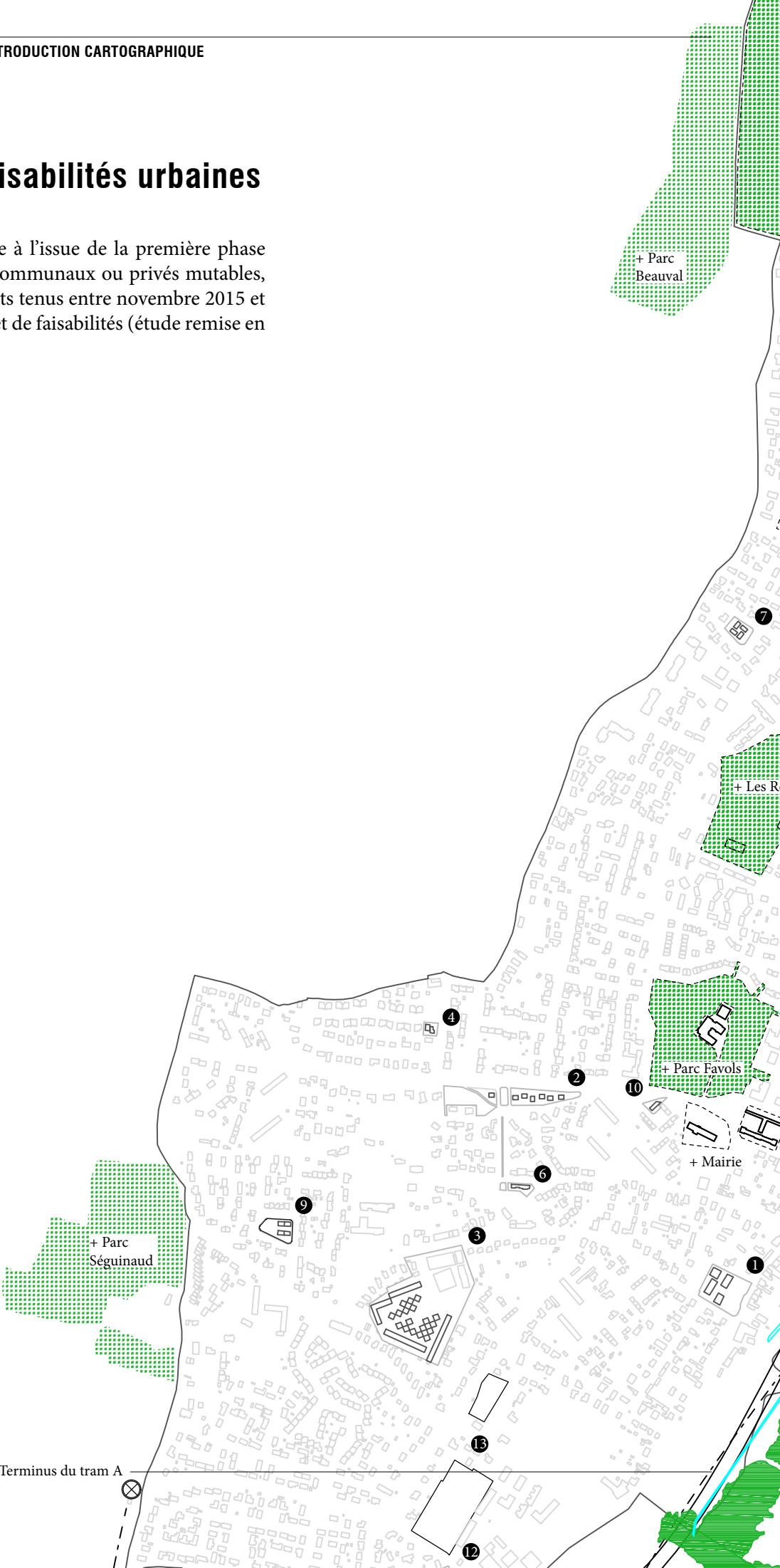
- ① foyer municipal
- ② site J. Brel
- ③ complexe sportif G. Lacoste

lot 2

- ④ rue du Petit-Bois
- ⑤ rue du 19 mars 1962
- ⑥ rue Georges Brassens
- ⑦ rue Rhin-Danube
- ⑧ rue Victor Schoelcher
- ⑨ square Henri Dunand
- ⑩ avenue A. Vignaud-Anglade
- ⑪ rue du Plateau

lot 3

- ⑫ terrains avenue de la Gardette
- ⑬ secteur François Mitterrand
- ⑭ secteur Jean de la Fontaine





Carbon-Blanc, le projet de territoire : vision à l'horizon 2030

logements

- ① foyer municipal
- ② site J. Brel
- ③ complexe sportif G. Lacoste
- ④ rue du Petit-Bois
- ⑤ rue du 19 mars 1962
- ⑥ rue Georges Brassens
- ⑦ rue Rhin-Danube
- ⑧ rue Victor Schoelcher
- ⑨ square Henri Dunand
- ⑩ avenue A. Vignaud-Anglade
- ⑪ rue du Plateau
- ⑫ îlot de la mairie

foncier mutable

- ⑬ terrains avenue de la Gardette
- ⑭ secteur François Mitterrand
- ⑮ secteur Jean de la Fontaine
- ⑯ parcelles Groupama-Gotham
- ⑰ foncier Bordeaux Métropole
- ⑱ stocks de l'ancien supermarché

équipements

- ① terrains de tennis aériens au Faisan
- ② équipement sportif couvert au Faisan
- ③ skatepark d'intérêt métropolitain
- ④ nouveau groupe scolaire (site Prévert)
- ⑤ salle polyvalente recentrée (parc Favols)
- ⑥ mairie transférée et augmentée

grands projets espace public & paysagers

- ① dorsale paysagère cyclable
- ② chemin du Guâ
- ③ grande esplanade urbaine de la mairie
- ④ place Vialolle
- ⑤ aménagement de l'espace boisé Brel et allée du Beausite
- ⑥ aménagement de la plaine humide du Faisan

Le Faisan, grande plaine des sports

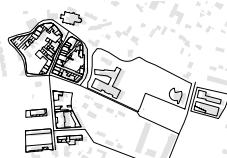


+ Estey du Guâ

+ Z.A. La Mouline

Les Roches, nature habitée et habitante

+ Centre-ville de Bassens



+ Parc Favols

+ Gare TER de Carbon-Blanc Sainte-Eulalie

Le(s) centre(s)-ville(s), centralité culturelle et continuités publiques

Parc Séguinaud

+ Terminus du tramway A

13

+ Estey du Guâ



1- LA TRAME PAYSAGÈRE

Alors que la commune offre un potentiel «nature» évident, il n'en reste pas moins une appréhension confuse au premier abord de sa structure paysagère, quelque peu morcelée. Le patrimoine paysager doit devenir un moteur de l'urbanisation en cours, mais aussi un élément constitutif de l'arrimage à la métropole.

Le paysage de Carbon-Blanc finalise le parc des coteaux tout en amorçant celui de la plaine alluviale du bec d'Ambès. La trame paysagère offre alors l'occasion d'établir une cohérence d'aménagement entre des entités vertes distribuées en chapelet le long de l'actuelle piste cyclable de Carbon-Blanc. La trame paysagère mêle des objectifs environnementaux de protection avec des objectifs d'ouverture (accessibilité des espaces à des pratiques récréatives et de découverte par les citadins) mais aussi économiques (maintien des activités agricoles et productives).

La notion de composition évolutive sera privilégiée. L'histoire du paysage est celle du temps long, faite d'états successifs dont le but n'est nullement une sorte de paysage final. Il s'agit plutôt d'amorcer un travail de couture délicate, avec pour objectif commun de fabriquer une intégration paysagère réussie aux développements urbains et résidentiels projetés dans le temps.



trame paysagère à l'échelle communale

les différentes “natures” du périurbain

Le paysage carbonblanais est partagé entre taillis, clairières, cours d'eau et futaies de chênes, qu'il nous parait essentiel de souligner, de retisser et de relier de manière plus significative aux grandes entités naturelles limitrophes : le parc des coteaux, les marais intercommunaux de Montferrand et le vallon du Guâ.

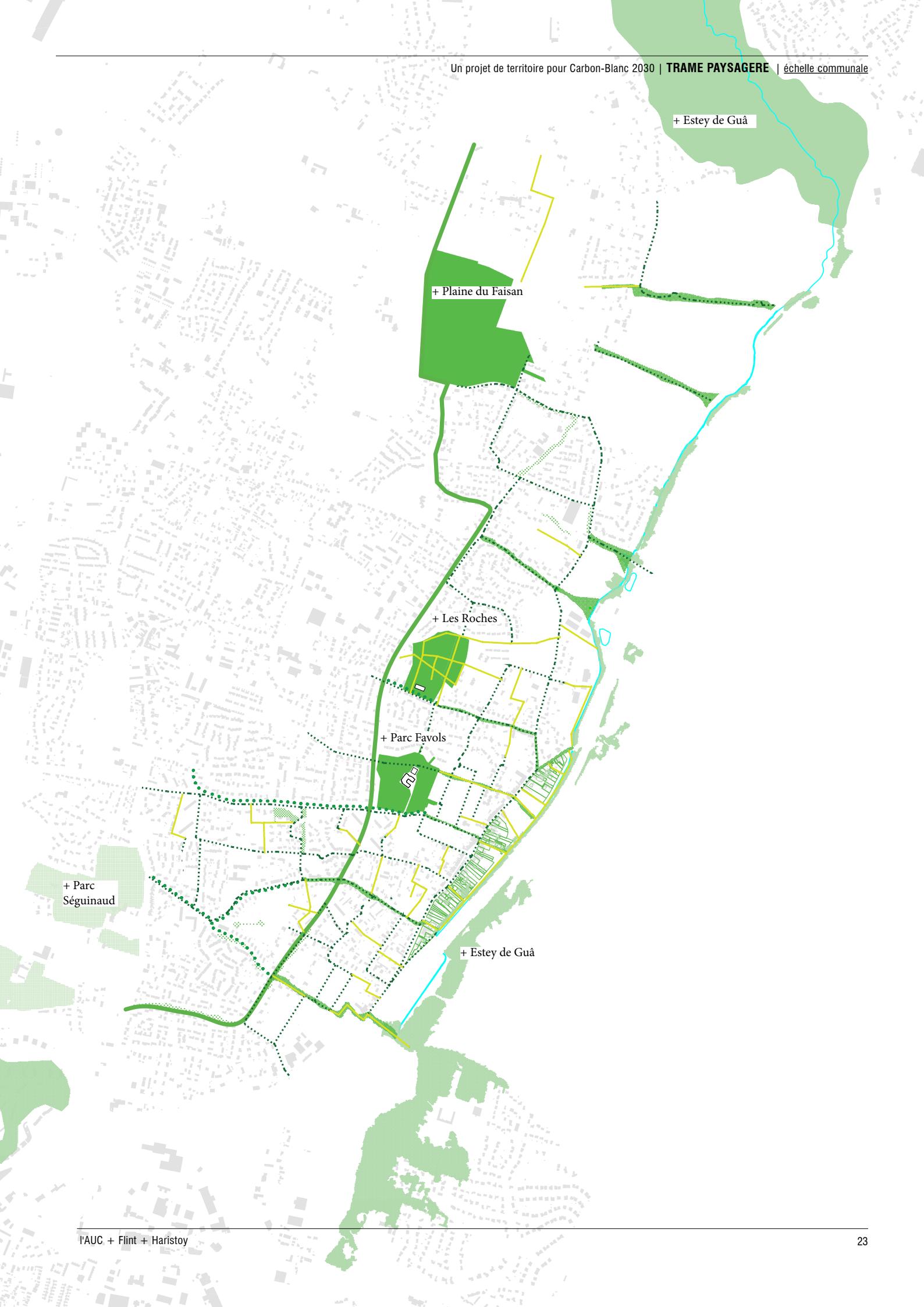
L'épaisseur végétalisée identifiée le long de la piste cyclable doit devenir un territoire d'accueil, de déambulation accessible à pied, à vélo ou en train. Les îlots de verdure, les parcs boisés et les ripisylves deviennent l'espace d'une reconquête naturelle.

À plus petite échelle, la fragmentation parcellaire identifie un ensemble de traverses, de sentes, de cours d'eau, qui constituent des liens possibles entre séquences paysagères.

● ● ● ● Allées arborées

— Traversées mutualisées à échelle communale - sur l'espace public

— Sentes piétonnes à échelle jardinée - sur l'espace privé



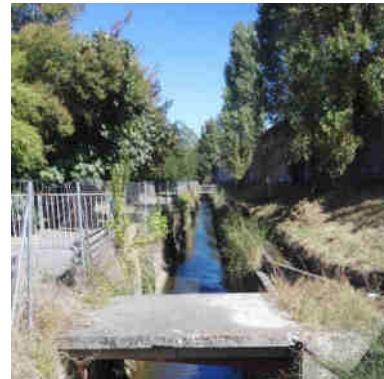
Trame paysagère à échelle communale

deux colonnes vertébrales à affirmer

I'estey du Guâ

Le vallon du Guâ constitue le fil historique du développement de la ville, dédoublé par la route de Bordeaux à Paris, le long de laquelle s'est installé le centre-bourg originel. Le Guâ file aujourd'hui entre un chemin, public mais privatisé par endroits, et l'autoroute A10. Il porte avec lui une végétation dense par endroits, une ripisylve caractéristique des bords des cours d'eau.

Plusieurs questions se posent alors qu'un emplacement réservé à son élargissement a été établi dans le PLU 3.1 : dans quelle mesure peut-il constituer un itinéraire paysager qualitatif parallèle à l'avenue Austin Conte? Comment gérer l'interface avec les fonds des parcelles limitrophes, qui comportent parfois des entrées voitures? Comment intégrer le mur anti-bruit de l'autoroute dans l'aménagement paysager? etc...



un chapelet de parcs urbains

Un second axe structurant paysager pour la ville de Carbon-Blanc est son chapelet d'espaces verts, répartis du nord au sud et tenus ensemble de manière encore actuellement incomplète par la piste cyclable. Sa requalification sera alors l'occasion de mieux caractériser les modes d'ouverture de ces espaces verts urbains, leur identité : loisirs, sports, promenade, contemplation, etc, mais aussi les moyens à dédier à leur protection.



D'autres questions sont également à aborder : Dans quel état est la piste cyclable actuelle? Comment pourrait-on l'augmenter? Par quels aménagements vient-elle accrocher les espaces verts de la ville?

iconographie/

1. Vue du Guâ canalisé et de sa ripisylve, depuis le Chemin du Guâ (2016) 2. Vue du Parc Favols (2016)
source : Sabine Haristoy Paysagistes



Trame paysagère à échelle communale

mieux caractériser les espaces verts à Carbon-Blanc

Le Faisan : une grande plaine des sports et des loisirs



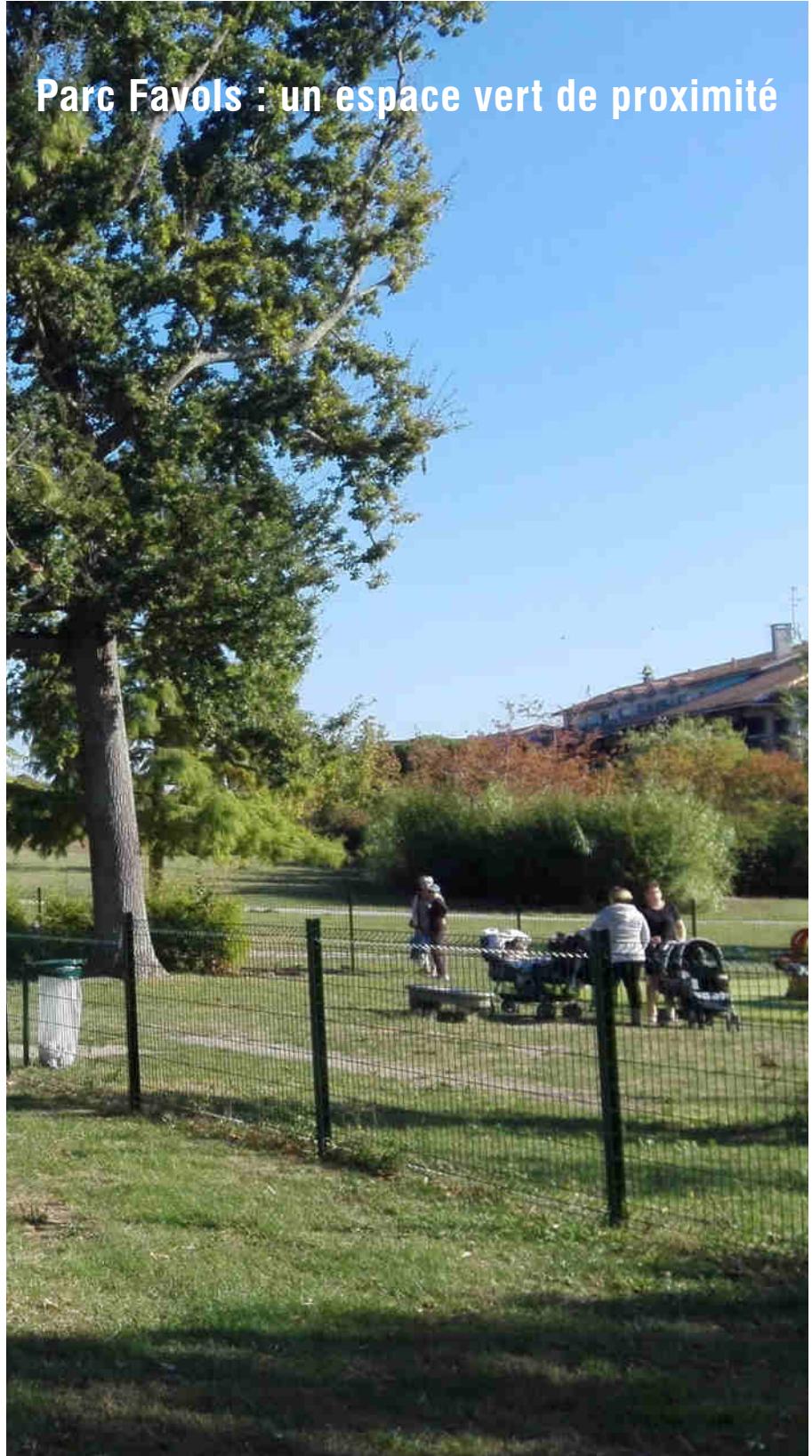
Les Roches : un écrin et à con



n végétal à découvrir
templer



Parc Favols : un espace vert de proximité



Trame paysagère à échelle communale

une connectivité urbaine et écologique à tisser

Outre ses grandes entités paysagères métropolitaines, les entités de «micro-espaces jardinés» font parfois s'apparenter Carbon-Blanc à la notion de «campagne résidentielle» ou de trame dite «à pas japonnais». Ils font ici l'objet d'une inscription dans la trame paysagère de la commune. Cette approche vise à faire émerger, chez le promeneur ou l'habitant, les caractéristiques et les singularités de ces micro-lieux, à travers une réflexion sur le traitement des interfaces et des connections. A la fois maillage délicat et somme de micro-actions, l'échelle des «petites natures» du périurbain peut être un moyen économique sur le temps court de conserver dans chaque secteur d'intervention cette identité de ville-jardin, propre à l'identité de Carbon-Blanc.

- dans l'espace public : faire du paysage une composante de l'espace commun, avec une signalétique, l'apport d'espèces végétales endémiques, des modes d'actions participatifs.

- entre les espaces privés : traitements des interfaces entre les limites séparatives, possibilité de cheminement entre les parcelles privatives à des endroits stratégiques pour le désenclavement de certains secteurs ou le renforcement de la connectivité écologique, etc.



1.



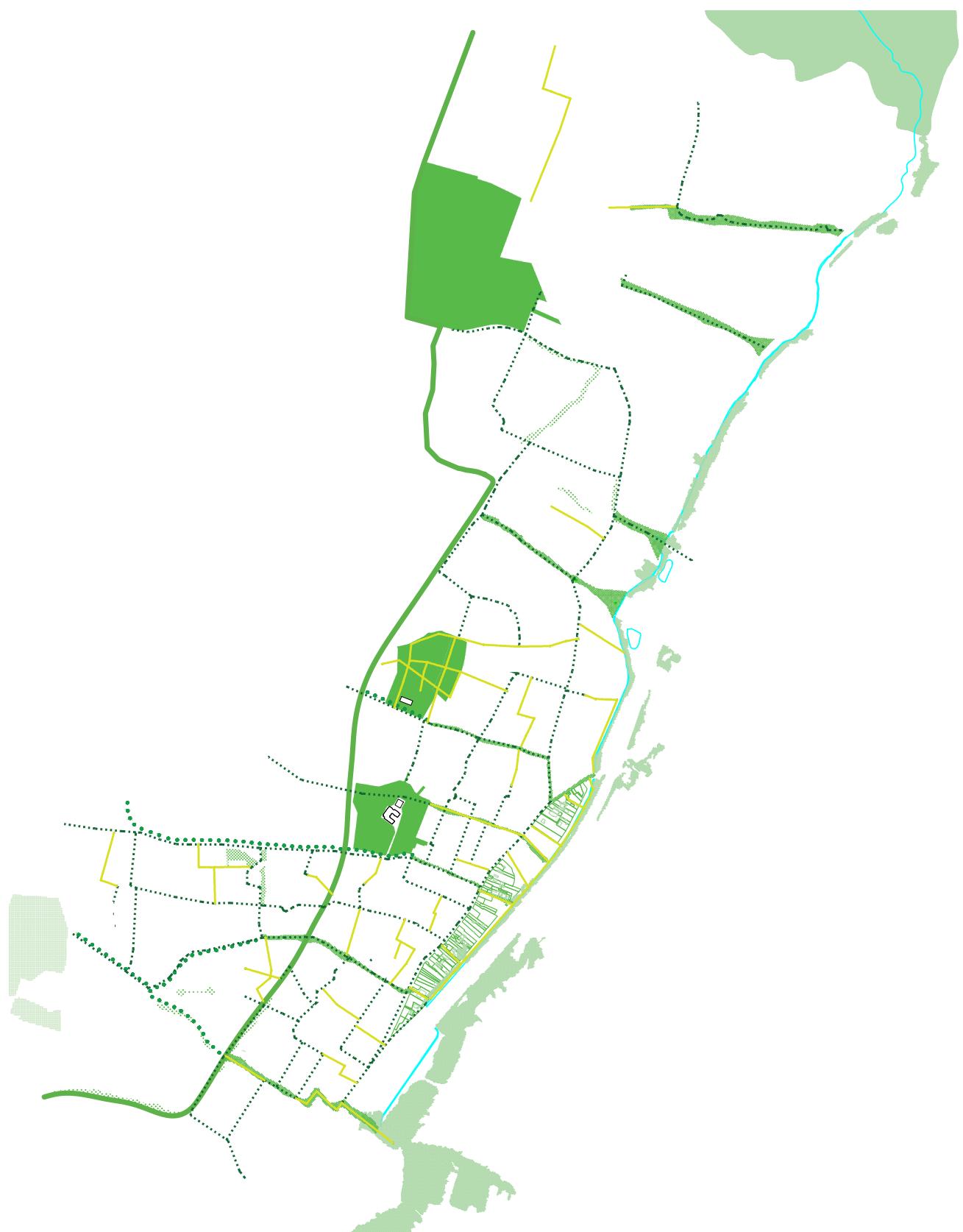
2.



2.

iconographie/

1. Lewis Baltz 2. Urban Eden: Woody Plant Selection, Design, and Landscape Establishment 3. Réaménagement de la Riera La Salut, Pol Femenias Architectes.

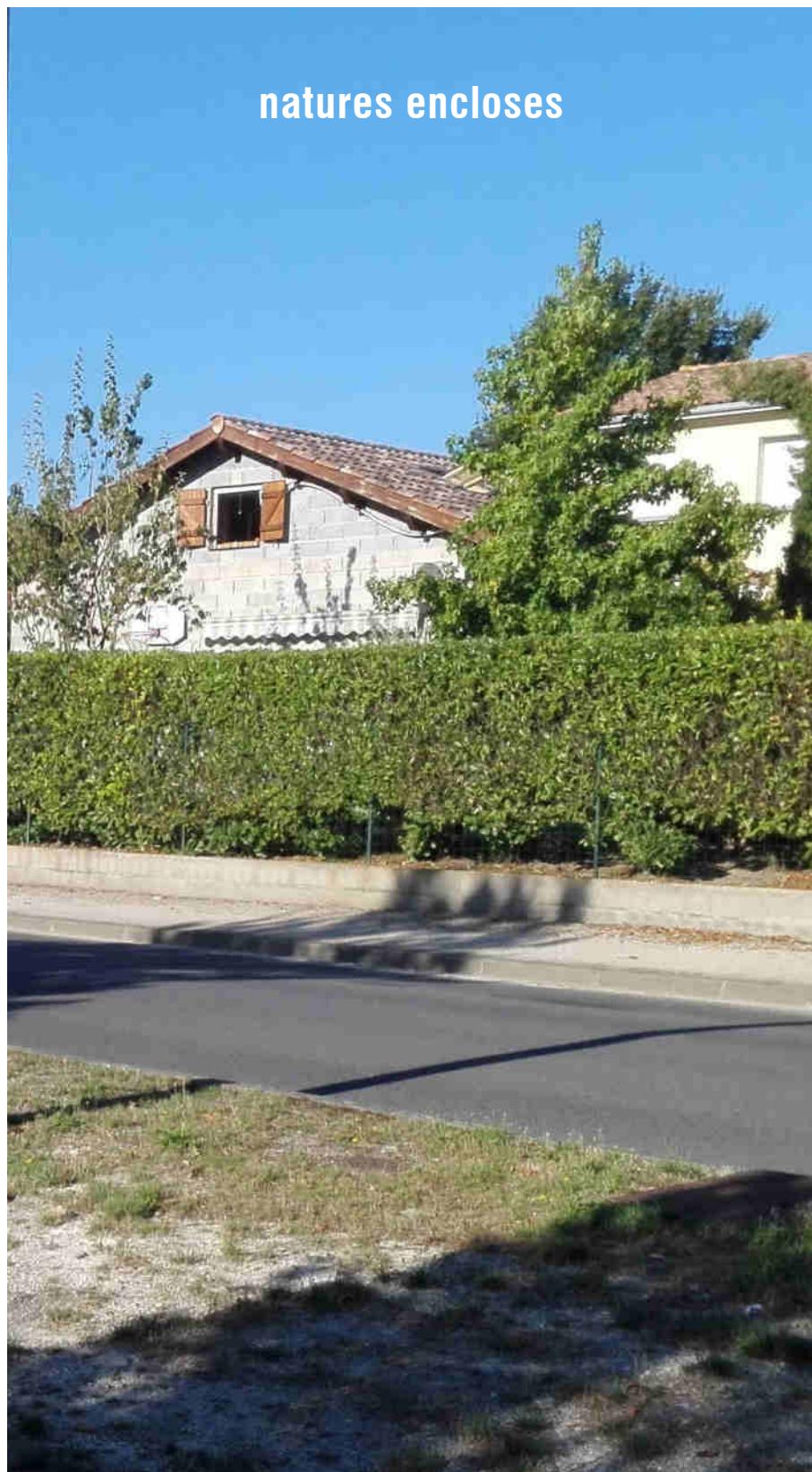


— Traversées mutualisées à échelle communale - sur espace public

— Sentes piétonnes à échelle jardinée - sur espace privé

Trame paysagère à échelle communale

un dialogue entre les échelles publiques et domestiques





**sentier et
chemins de traverse**

La dorsale cyclable de Carbon-Blanc

pour un itinéraire paysager métropolitain

Situé sur le point culminant du relief et adossé à une infrastructure viaire (autoroute A10), le tissu urbain de Carbon-Blanc semble s'étirer sur le bas coteau, vers la ville de Bassens, vers le fleuve, la topographie tourmentée du parc des Coteaux assurant une liaison certaine, naturelle, entre les deux communes.

Tel un chapelet d'îlots verts, la couverture boisée morcelée de la ville de Carbon-Blanc, vient se greffer sur celle du parc des Coteaux, oscillant entre les parcs boisés des demeures 18ème-19ème siècle et les territoires vitivinicoles.

À flanc de colline, le parc de Panoramis, le parc Rozin, le parc de l'Europe, le parc Beauval à Bassens, le parc Favols, le parc les Roches, la plaine du Faisan à Carbon-Blanc constituent cette armature verte de coteaux en limite de la plaine alluviale du bec de l'Entre-deux-Mers et des plaines vallonnées de la communauté de communes de Saint Loubès.

La commune de Carbon-Blanc s'inscrit dans ce continuum paysager de la Rive Droite de l'agglomération bordelaise, des projets urbains en cours, à venir, des quais de Brazza à Lormont et Bassens.

Elle s'adosse aux grands projets « Nature » de la rive droite :

- >Le parc des Coteaux > randonnées pédestres > boucle verte (parc métropolitain)
- >La Garonne > Les quais de Brazza > espaces en mutation > friche industrielle > Brazzaligne
- >L'art et le paysage > Panoramas Cenon Floirac Lormont Bassens
- >Les marais > Les marais intercommunaux de Montferrand (constituent l'espace naturel le plus précieux de la métropole).



1.



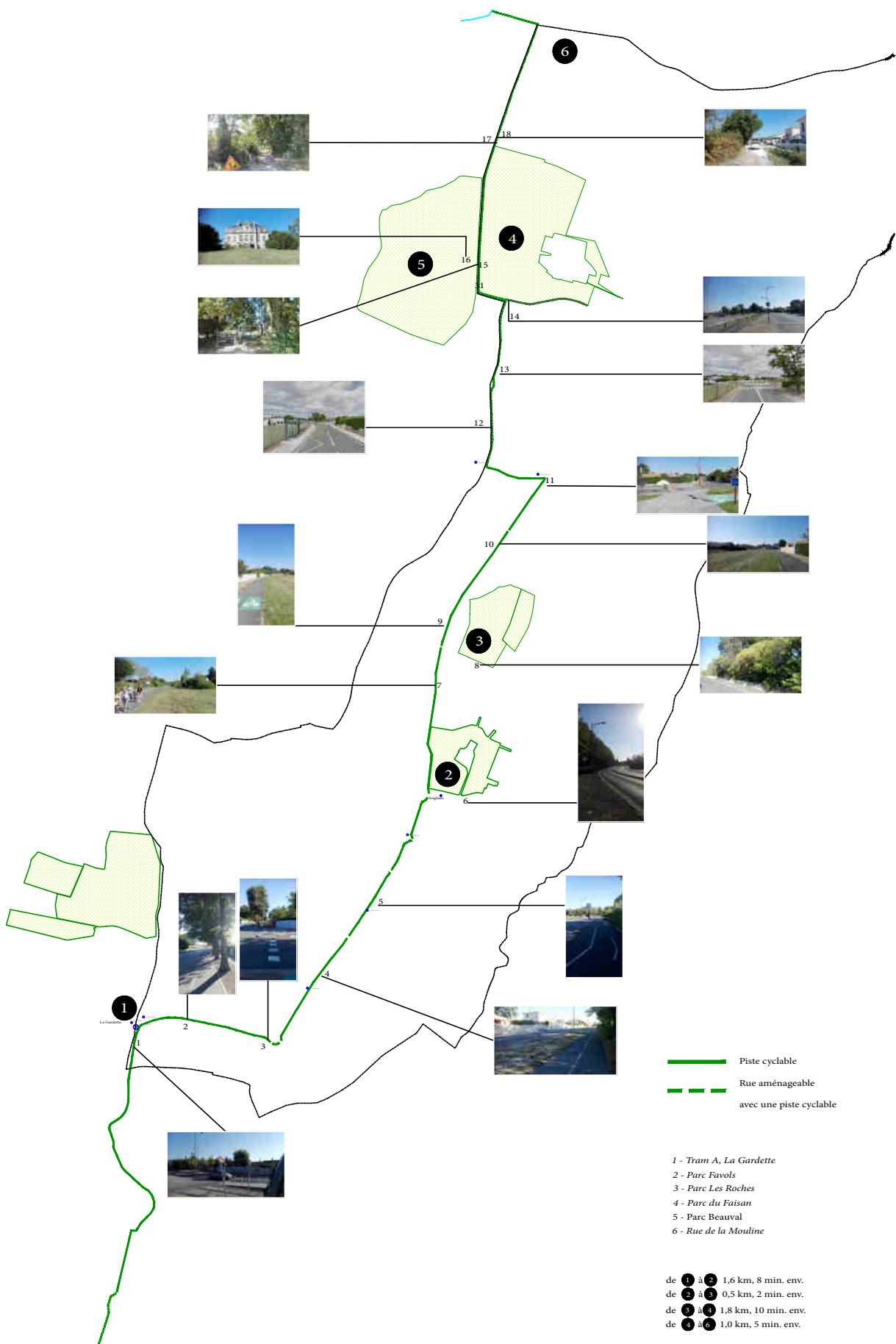
2.



3.

iconographie/

1. Forum Homini Boutique Hotel, GREENinc. 2. Parco Lineare Caltagirone, Marco Navarra (NOWA). 3. Cavallino Treporti, Stradivarie Architetti Associati.

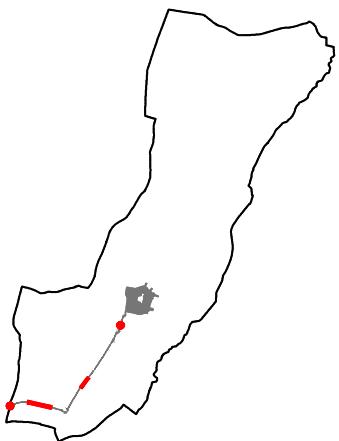


PROGRAMME D'ACTION PAYSAGER :

l'itinéraire paysager métropolitain

Trame paysagère / foncier métropolitain

piste cyclable - parcours 1 : urbain et signalé



+ fiche d'identité :

type d'opération : aménagement des continuités publiques paysagères

superficie de l'opération : 1550 m²

longueur du trajet : 1.6 km

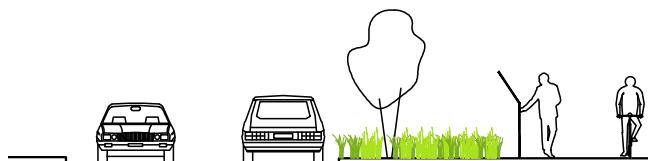
durée du trajet : 8 min env.

préalables à l'opération : étude des limites foncières

+ gabarits / profils de principe

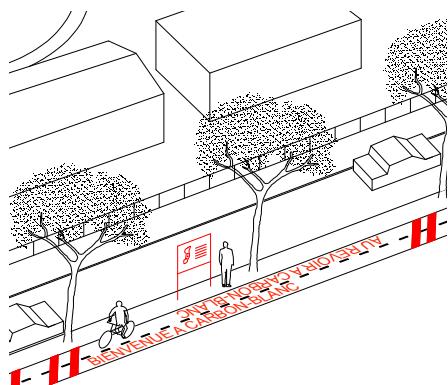


état des lieux

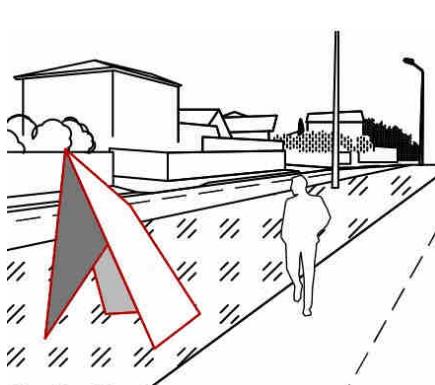


état projeté

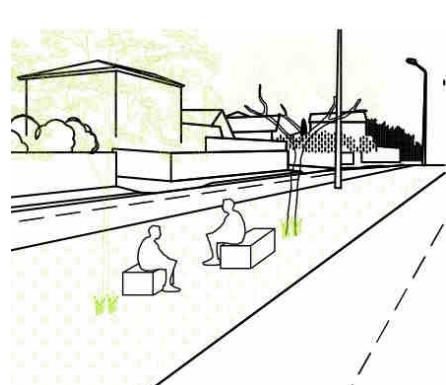
+ scénarios d'usage



Promenade et desserte



«folies»

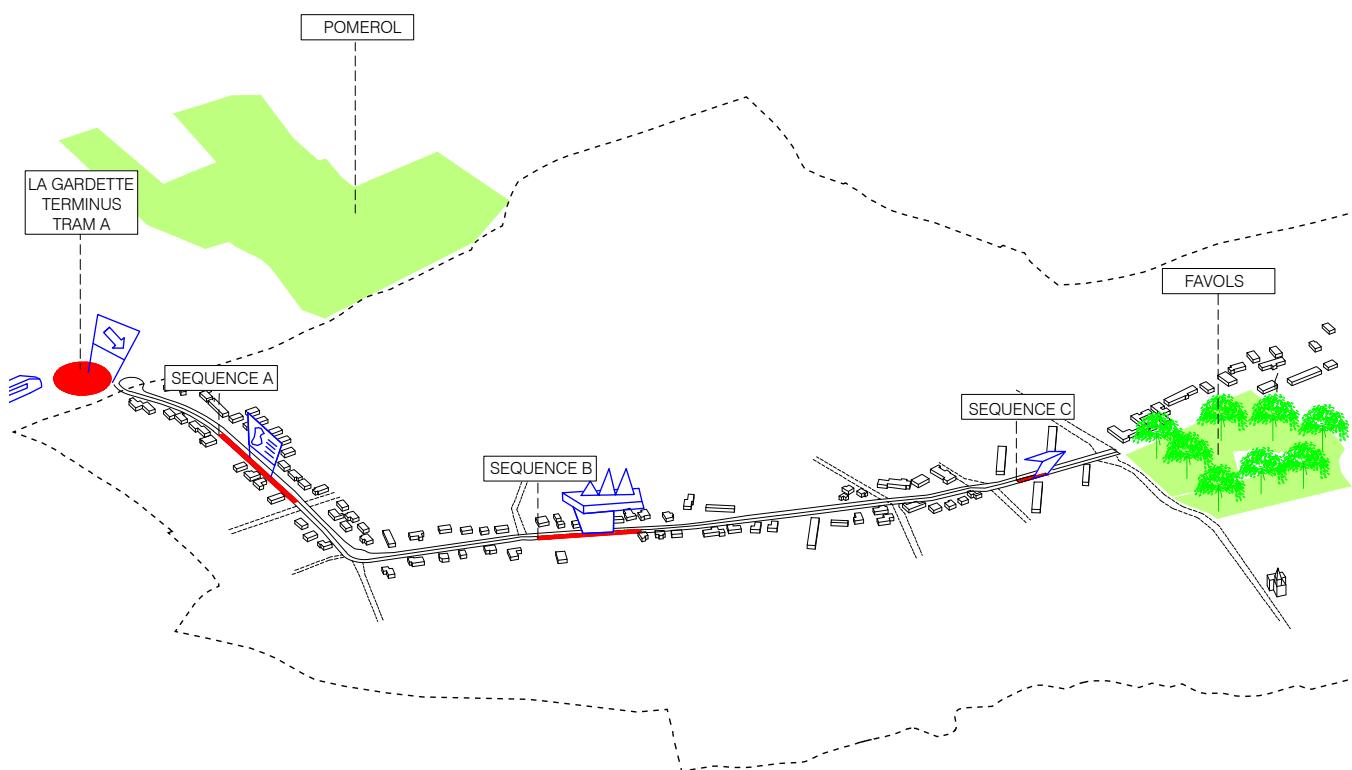


Mobilier urbain

Le parcours 1 symbolise l'entrée de la commune de Carbon Blanc. Dès le début du parcours, il doit annoncer la singularité de cette traversée par une signalétique affirmée (totem, marquage au sol, mobilier singulier, abris bus personnalisé...).

La traversée se déroule dans un cadre résidentiel peu enclin à des temps d'arrêt. Plusieurs animations disposées sur ce parcours de 1,6km inciteront les cyclistes à poursuivre leur balade.

Ces animations, ces «folies», contribueront également à la vie de quartier, repères pour certains ou espaces de rencontre pour d'autres.



Signalétique de parcours

Une signalétique très reconnaissable pourra inciter le promeneur et les cyclistes à emprunter le premier parcours, imaginé comme un parcours de découverte de la ville de Carbon-Blanc.



1.



2.

Signalétique "folies"

Les "folies", conçues comme des œuvres ponctuelles signalent les arrêts de bus et autres lieux d'intérêt. Elles participent à l'animation des parcours.



3.

iconographie/

1. 2. Cavallino Treporti, Stradivari Architetti Associati. 4. Amateur Architecture Studio, Wang Shu.

Trame paysagère / foncier métropolitain

piste cyclable - parcours 2 : culturel et ludique



+ fiche d'identité :

type d'opération : aménagement des continuités publiques paysagères

superficie de l'opération : 460 m²

longueur du trajet : 0.5 km

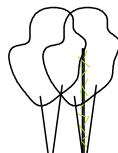
durée du trajet : 2 min env.

préalables à l'opération : étude des limites foncières

+ gabarits / profils de principe



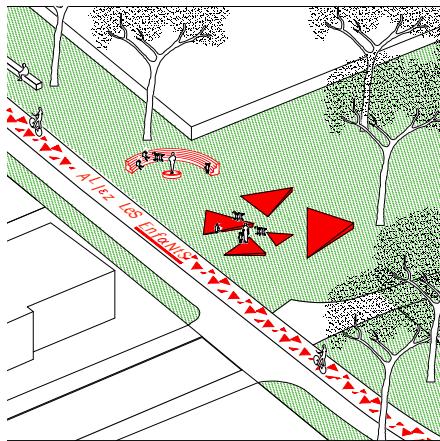
état des lieux



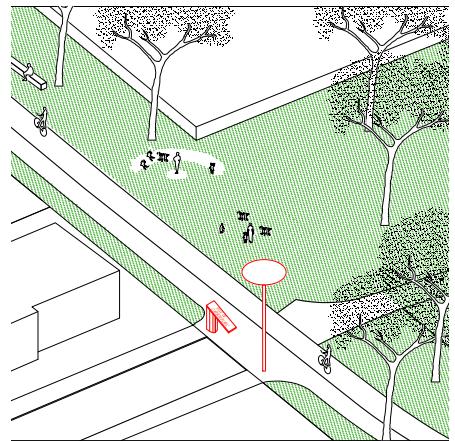
état projeté



+ scénarios d'usage



Aménagement d'aires de jeux

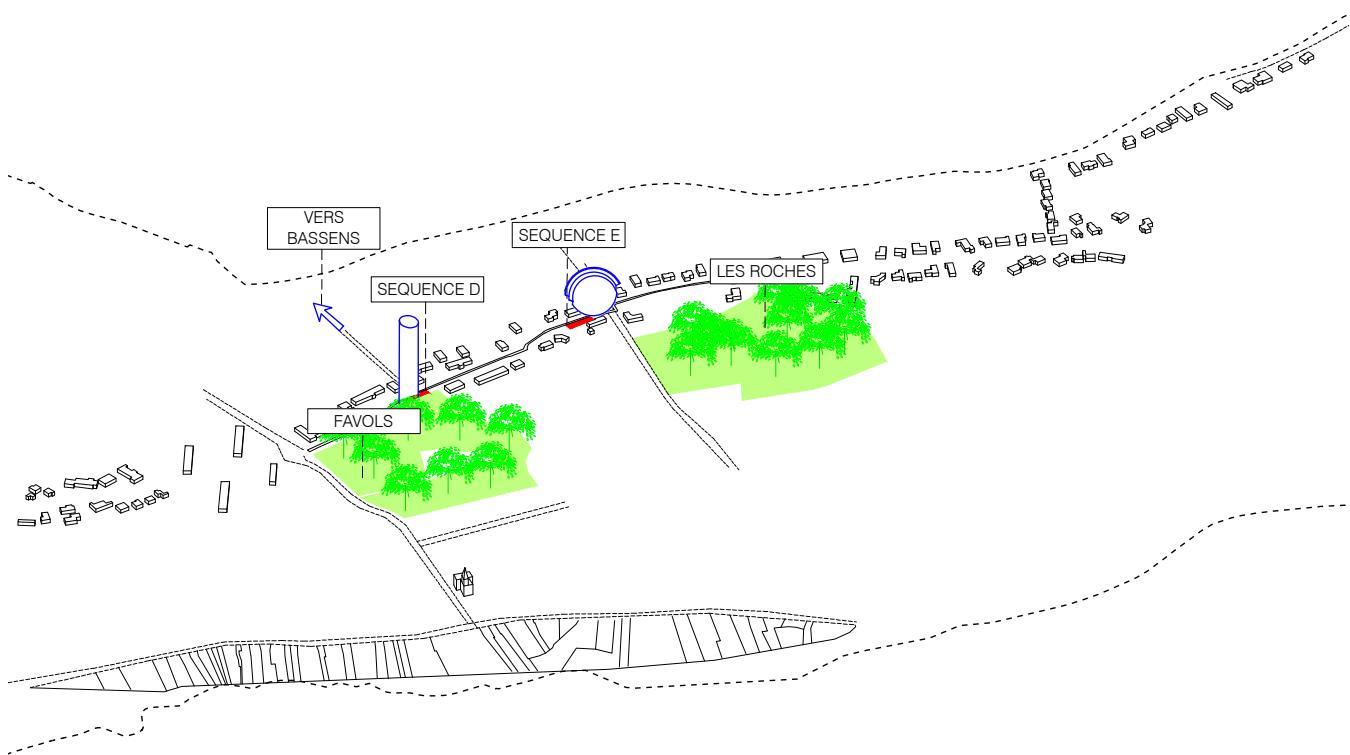


«folies»

Le parcours 2 se greffe sur deux grandes entités paysagères (parc Favols et Parc des Roches). Il annonce la centralité de la commune par la mise en place d'espaces de rencontre pour tous, petits et grands.

Ce parcours fonctionne comme un lieu de rassemblement, d'information, avec une signalétique programmatique culturelle de l'espace Favols et une signalétique didactique sur la trame hydraulique du Parc des Roches, sur sa qualité environnementale en lien avec la ripisylve du Guâ.

Signalétique pouvant se décliner en mobilier ludique, belvédère... .



Signalétique ludique

Depuis le parc Favols jusqu'au parc plus contemplatif des Roches, le deuxième parcours est caractérisé par un mobilier ludique capable de créer des zones de sociabilisation. Des éléments signalétiques pourront fournir des informations sur le programme culturel de la ville.



1.

Mise en lumière

Pour améliorer l'expérience des utilisateurs du deuxième parcours à tout instant de la journée il est à prévoir un système d'éclairage public intégré à du mobilier urbain pour générer des zones de détente.



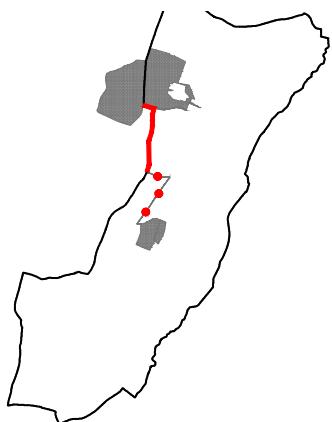
2.

iconographie/

1. 24 Stops, Tobias Rehberger . 3. Eximitié, Technilum.

Trame paysagère / foncier métropolitain

piste cyclable - parcours 3 : sportif



+ fiche d'identité :

type d'opération : aménagement des continuités publiques paysagères

superficie de l'opération : 3400 m²

longueur du trajet : 1.8 km

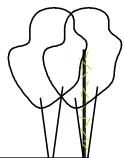
durée du trajet : 10 min env.

préalables à l'opération : étude des limites foncières

+ gabarits / profils de principe



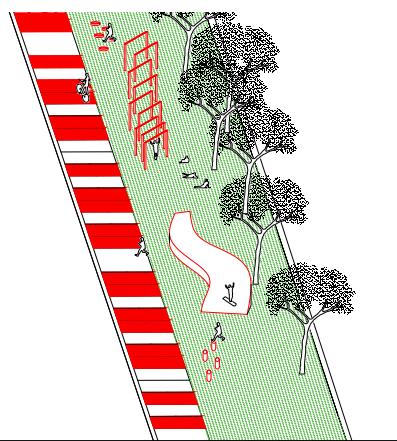
état des lieux



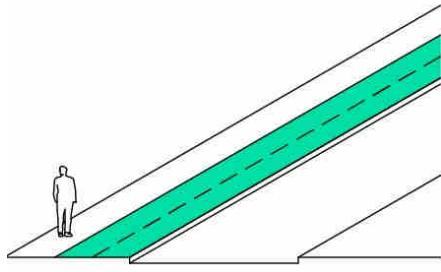
état projeté



+ scénarios d'usage



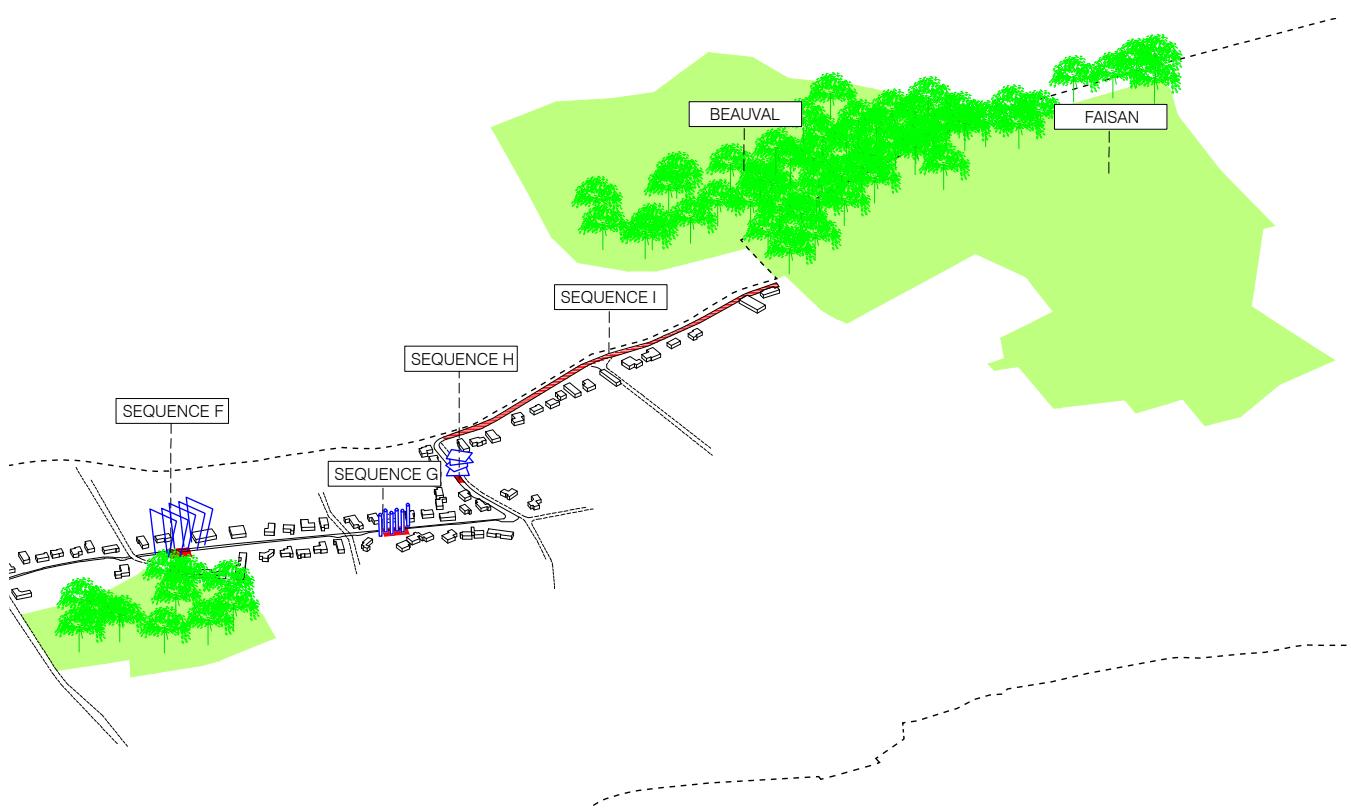
Aménagement d'un parcours de sport



Bandes d'activité

Le parcours 3 annonce la plaine des sports. Quelques aménagements ludiques, sportifs peuvent se greffer en parallèle à la piste cyclable. Les thématiques sportives abordées devront s'inscrire sur l'idée de la bande : piste pour courir, bande skate, terrain de boules..

Ce parcours interrompu rue Racine devra faire l'objet d'une étude pour prolonger la piste cyclable rue de Beauval jusqu'à la plaine du Faisan.



Vers la plaine des sports

L'aménagement entend préparer les utilisateurs qui se dirigent vers la plaine des sports du parc du Faisan. Des aires de remise en forme ont été imaginées tout le long de ce troisième parcours. Un nouveau tronçon de piste cyclable sera réalisé pour arriver à la plaine des sports.



1.



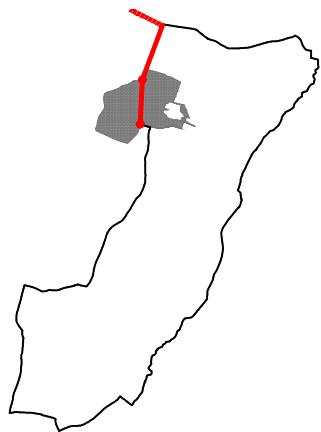
2.

iconographie/

1. Drapper Field, KLA. 3. The Goods Line, Aspect Studio .

Trame paysagère / foncier métropolitain

piste cyclable - parcours 4 : paysager



+ fiche d'identité :

type d'opération : aménagement des continuités publiques paysagères

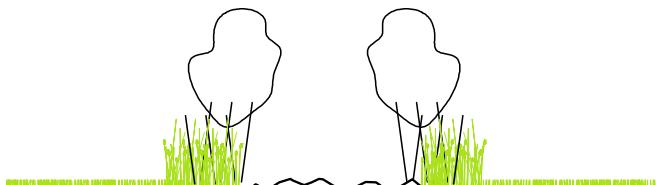
superficie de l'opération : 2500 m²

longueur du trajet : 1.0 km

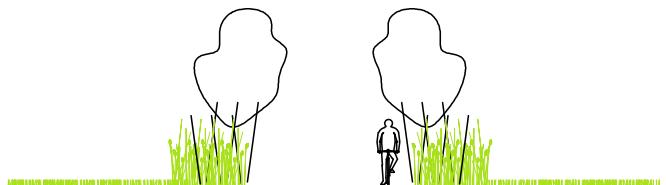
durée du trajet : 5 min env.

préalables à l'opération : Étude des limites foncières

+ gabarits / profils de principe



état des lieux

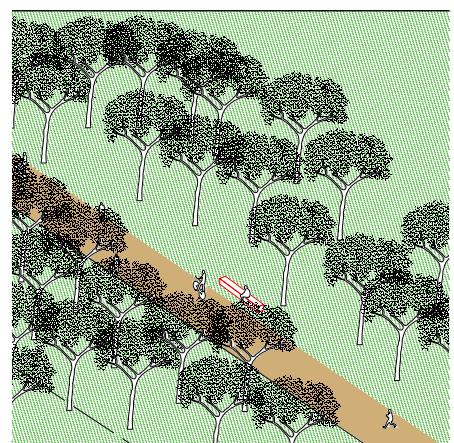


état projeté

+ scénarios d'usage

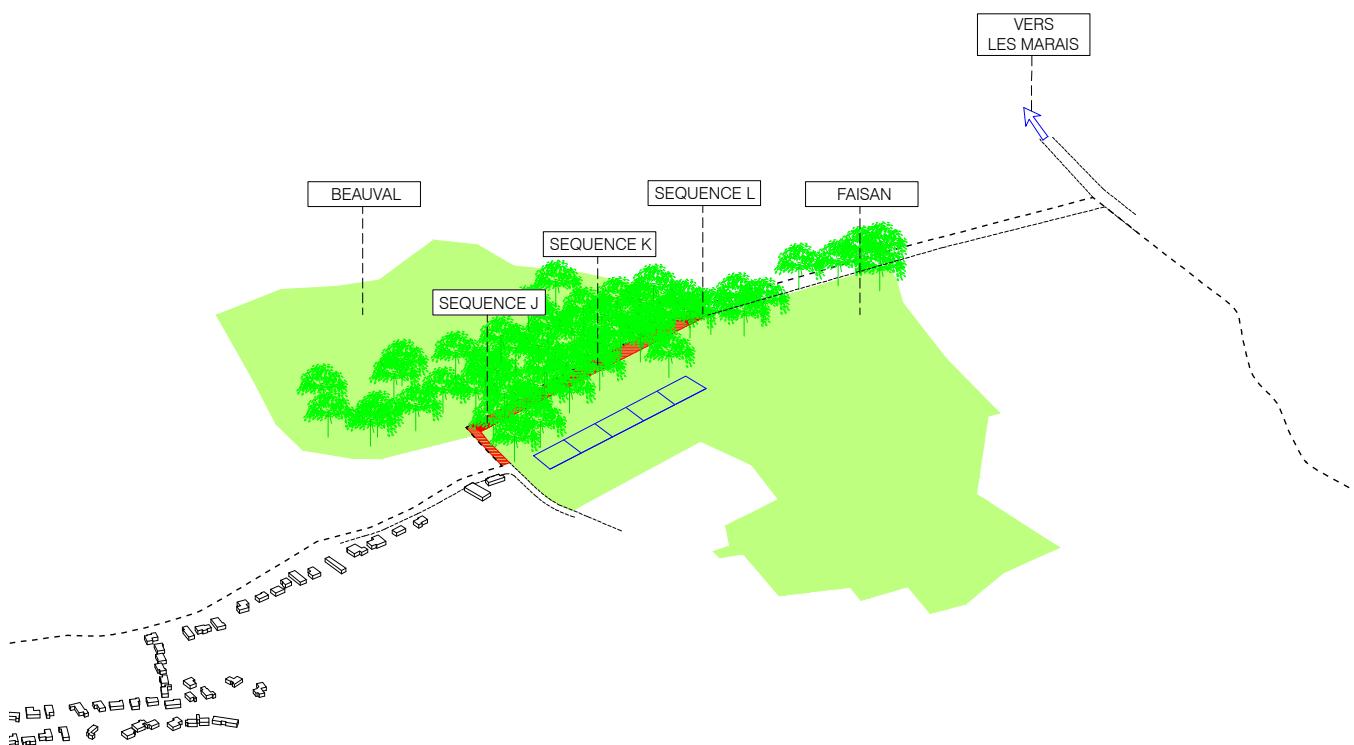


Signalétique



Mobilier

Le parcours 4 amorce le grand paysage. À la limite de la commune de Bassens et de Carbon-Blanc, rue de Fleurette. L'objectif est ici de se rattacher à la piste cyclable de la rue de Bassens et d'envisager un parcours qui se prolonge jusqu'aux marais de Saint-Louis-de-Montferrand afin de finaliser la boucle verte des coteaux jusqu'à la Garonne. Ce parcours bucolique à vélo, pourrait se greffer en limite de l'Estey du Guâ sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, avec un même principe d'animation qui évoquerait les espaces, les paysages traversés.

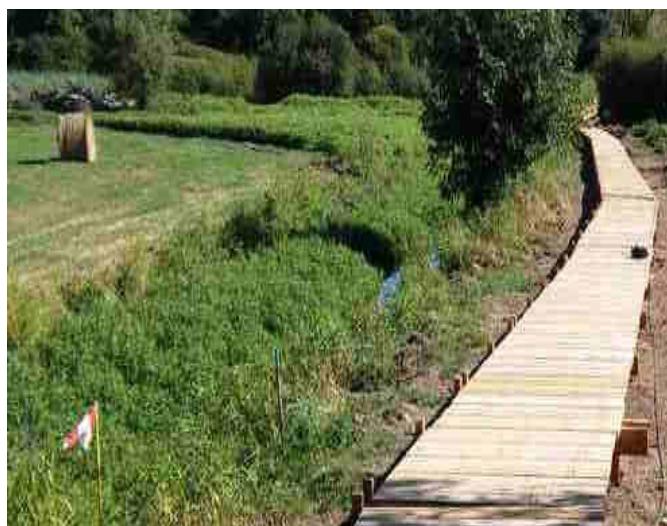


Vers les marais de Montferrand

Un parcours pédagogique sur la biodiversité amène les promeneurs et les cyclistes en dehors de la commune de Carbon-Blanc, vers les marais de Montferrand passant pour le plus bucolique des tronçons de la dorsale cyclable paysagère.



1.



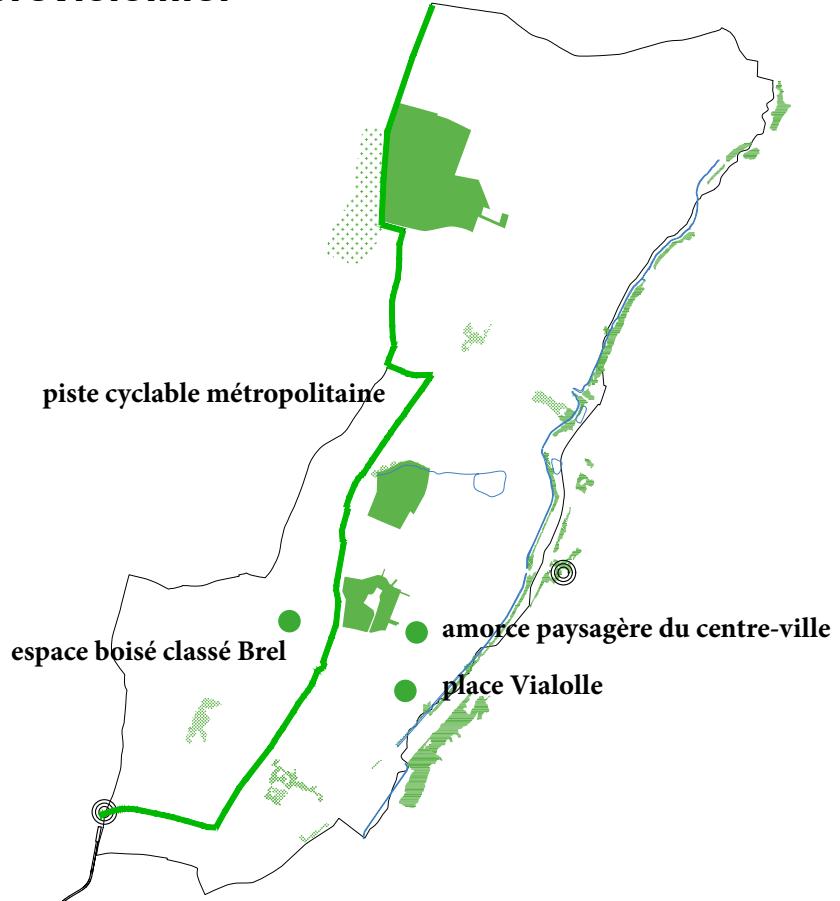
2.

iconographie/

2. Refuges périurbains, Bordeaux Métropole. 3. Saint-Aignan-Grandlieu, aménagement extérieur de la Boire de Malet.

Trame paysagère / foncier métropolitain

piste cyclable - calendrier prévisionnel



... 2017 2019 2020 ➤

+ lancement d'une opération paysagère
d'intérêt métropolitain

+ lancement des travaux préliminaires
pour l'itinéraire cyclable

+ aménagement paysager concomitant
des petits espaces verts du diffus et
premières continuités paysagères en
centre-ville

+ Livraison de l'intégralité
du projet d'itinéraire
cyclable métropolitain.



2- CENTRE(S)-VILLE(S)

Le centre-ville est ici étudié dans un cadre élargi, qui vient chercher des secteurs qui se sont constitués autour de conceptions différentes, mais pas irréconciliables, de la continuité publique. Du parc Favols au chemin du Guâ, d'est en ouest, et de la gare TER au Foyer Municipal du nord au sud, c'est une «centralité diffuse» mais qui par ses ouvertures et même ses fractures présente un potentiel.

C'est aussi un ensemble géographique, du point haut au point bas du vallon du Guâ, et qui nous amène à venir chercher le potentiel d'une lecture transversale à l'axe principal urbain que constitue l'avenue Austin Conte, à explorer des chemins de traverse.

Centre(s)-ville(s)

état des lieux

fiche d'identité

Superficie du secteur étudié :

Zonage PLU : N3 (zone naturelle protégée pouvant accueillir des équipements publics d'intérêt collectif) ; UCV (secteur de centre-ville) ; UPC (secteur de tissu pavillonnaire compact).



secteurs d'études et limites

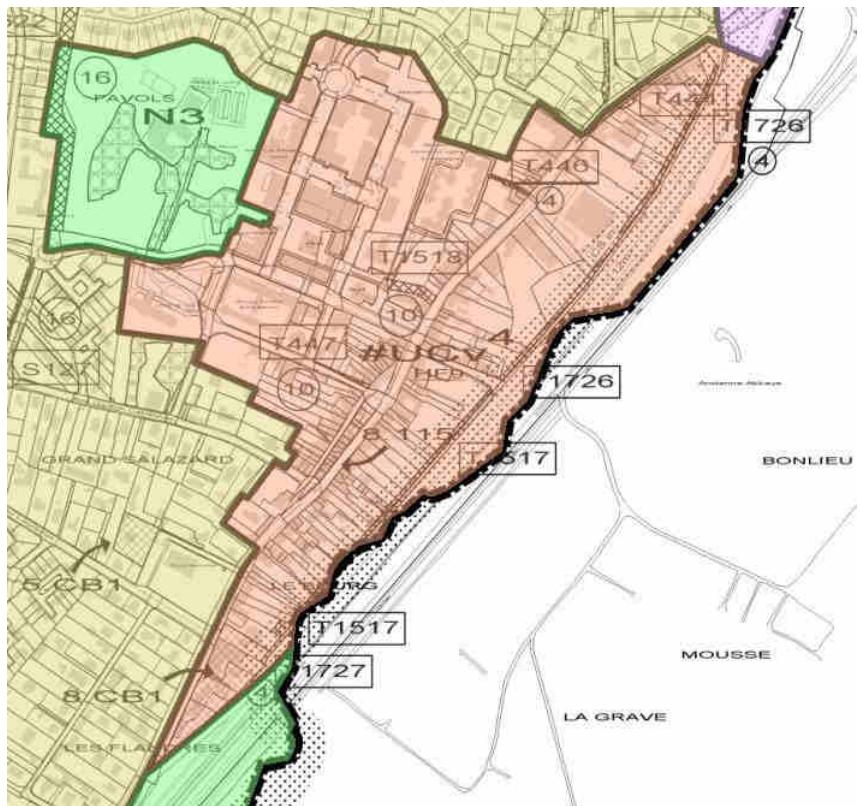
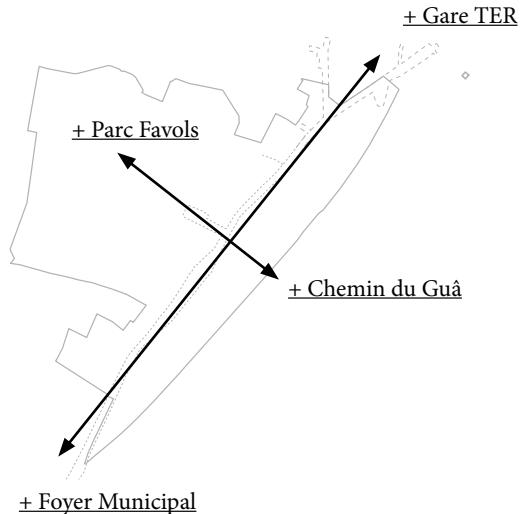
Le secteur d'étude du projet de territoire, en jaune, présente une définition déjà élargie du centre-ville. Nous substituerons à ce périmètre un cadrage rectangulaire, qui viendra chercher des tissus pavillonnaires intermédiaires ou en limite de ces secteurs, ainsi que la gare TER, qu'il nous semble indispensable d'associer à la réflexion sur le centre-ville.

Notre réflexion est en continuité avec celles menées précédemment sur l'avenue Austin Conte vue comme dorsale urbaine nord-sud de Carbon-Blanc.

- 2010: *Etude du CREHAM sur l'aménagement nord de l'avenue A. Conte et l'avenue V. Hugo*. Elle cherche à structurer une entrée de ville sur la partie nord de l'avenue A. Conte depuis Sainte-Eulalie et l'autoroute A10. Elle met aussi en adéquation les aménagements de l'avenue V. Hugo avec son statut de voie intercommunale à l'approche du centre-ville.

- 2012-2017: *Opération d'aménagement pour la requalification de l'axe central de Carbon-Blanc*. Elle affirme à la fois le statut de l'entrée nord et de l'entrée sud de la ville et prévoit la requalification de l'allée du Guâ. Plusieurs concertations ont eu lieu depuis 2010.

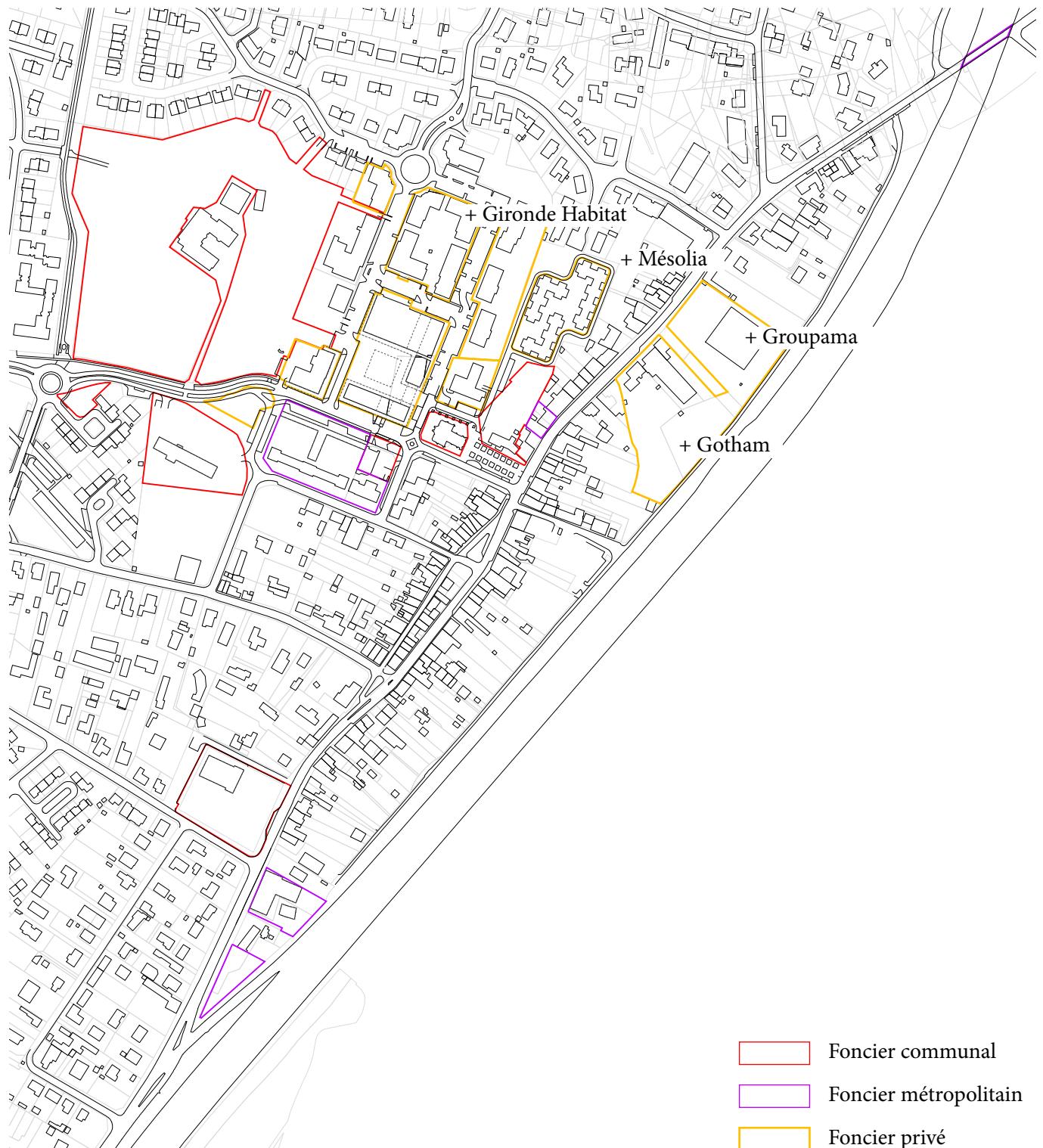
- *Aujourd'hui - 2030 : Projet de Territoire pour Carbon-Blanc à l'horizon 2030*. Le secteur d'étude défini nous incite à parler de centres-villes au pluriel et à amorcer un travail de couture entre les différents axes de distribution de l'intensité pour

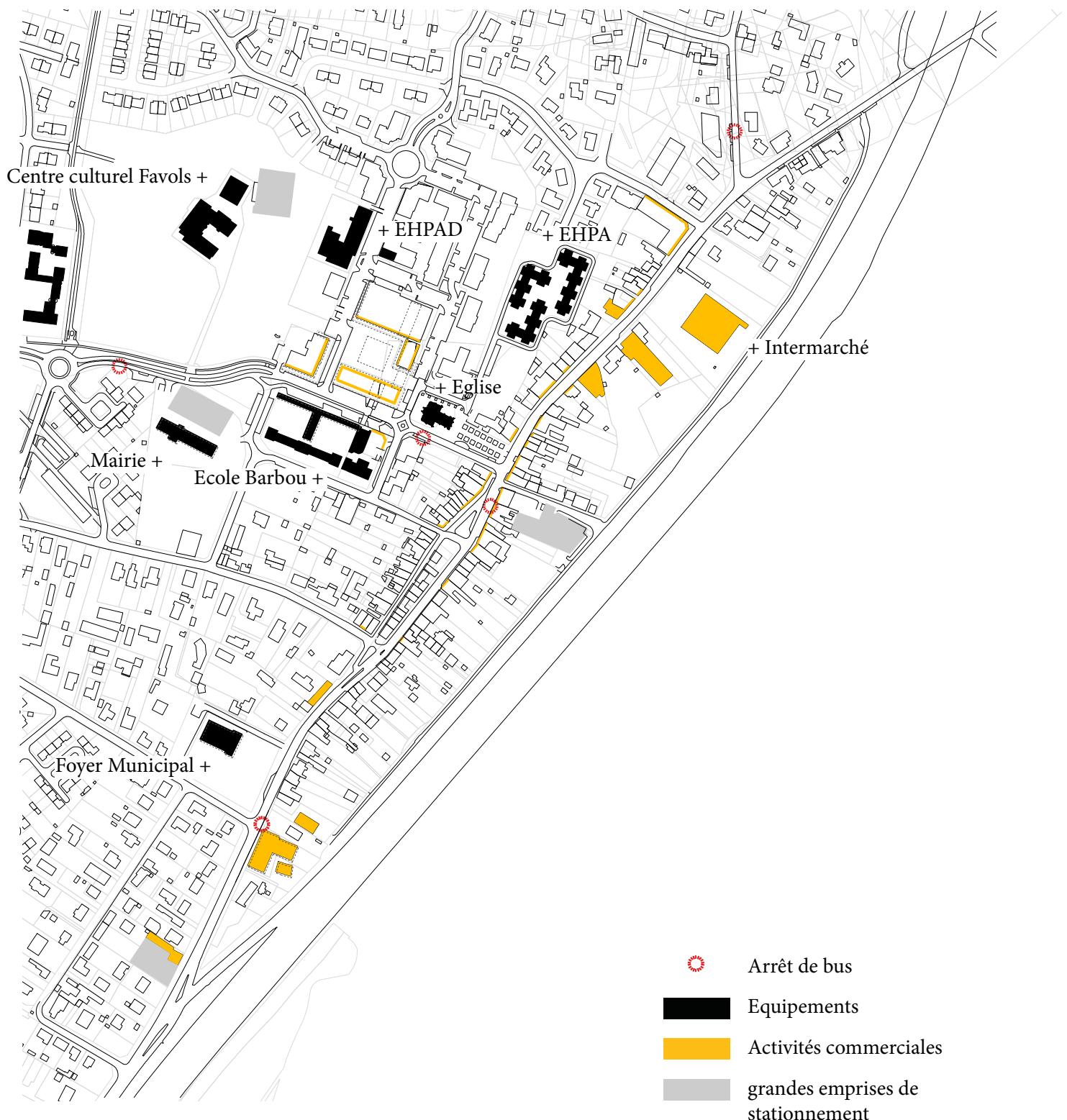


Extrait du PLU

Centre(s)-ville(s)

état foncier et aménités urbaines centrales





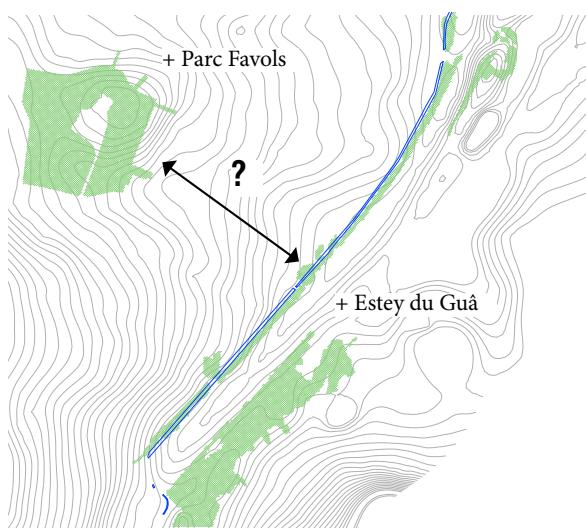
Centre(s)-ville(s)

quelle centralité pour Carbon-Blanc ? -échelle locale



des tissus hétérogènes

Le secteur élargi du centre-ville montre une juxtaposition de tissus différents : village-rue (rouge), compositions ouvertes (orange), tissu pavillonnaire diffus mais assez dense à cet endroit (bleu) et la présence ponctuelle d'équipements publics (violet).



deux espaces-types de nature

Aux limites est et ouest du cadrage, deux espaces de nature viennent encadrer les tissus divers du centre-ville : le parc Favols, grand espace vert urbain ouvert, sur un point haut dans le vallon, et l'estey du Guâ, une nature linéaire autour de la rivière canalisée du Guâ, qui se parcourt davantage par portions mais qui constitue un véritable corridor écologique en fond de vallée.



la nécessité d'une surface publique pivot

1- des transferts qui reformulent les polarités du centre-ville : le transfert de la mairie engendre un nouvel effet de centralité à la croisée des différents tissus du centre-ville, tandis que de part et d'autre, les polarités se définissent, avec l'intensification du linéaire

commercial sur l'avenue Austin Conte et le renforcement de la polarité culturelle Favols.

2- vers la création d'une esplanade publique face à la nouvelle mairie: un pivot urbain entre les différents tissus et opérations en cours mais

aussi l'amorce d'un renouvellement plus profond des continuités publiques et paysagères dans le temps long, avec notamment le désenclavement des tissus pavillonnaires et du secteur Gironde Habitat.

Centre(s)-ville(s)

quelle centralité pour Carbon-Blanc ? -échelle territoriale



du rayonnement pour les centres-villes

Il s'agit, dans le cadre d'une première lecture sur le(s) centre(s)-ville(s), de ne pas le(s) considérer comme une entité autonome, mais d'examiner leur rayonnement potentiel : ce qu'ils irriguent, et de quoi ils se nourrissent.

Trois fils nord-sud parallèles :

- Estey du Guâ
- la dorsale urbaine (av. de la Gardette, av. de Bordeaux, av. Austin Conte)
- la piste cyclable, qui vient tenir dans la trame paysagère le chapelet de parcs urbains de la commune depuis la fin du parc des coteaux jusqu'à la plaine agricole de la Presqu'île.

Des transversalités existantes ou potentielles :

- *l'axe centre-ville de Bassens - centre-ville de Carbon-Blanc*, qui pourrait aller aussi chercher la gare de Bassens, mais important dénivelé (ligne de crête du versant ouest du vallon du Guâ).
- *l'avenue Vignau Anglade* : arrivée automobile depuis le terminus du tram A, bel alignement d'arbres à l'arrivée vers le centre Favols mais tracé de la route assez complexe qui ne valorise pas l'arrivée dans le centre de Carbon-Blanc
- *les avenues Jean Jaurès et Victor Hugo* : liaisons intercommunales et communales qui viennent irriguer la partie nord de la ville, et notamment la ZA de la Mouline.

Centre(s)-ville(s)

le projet d'aménagement : contexte et temporalités

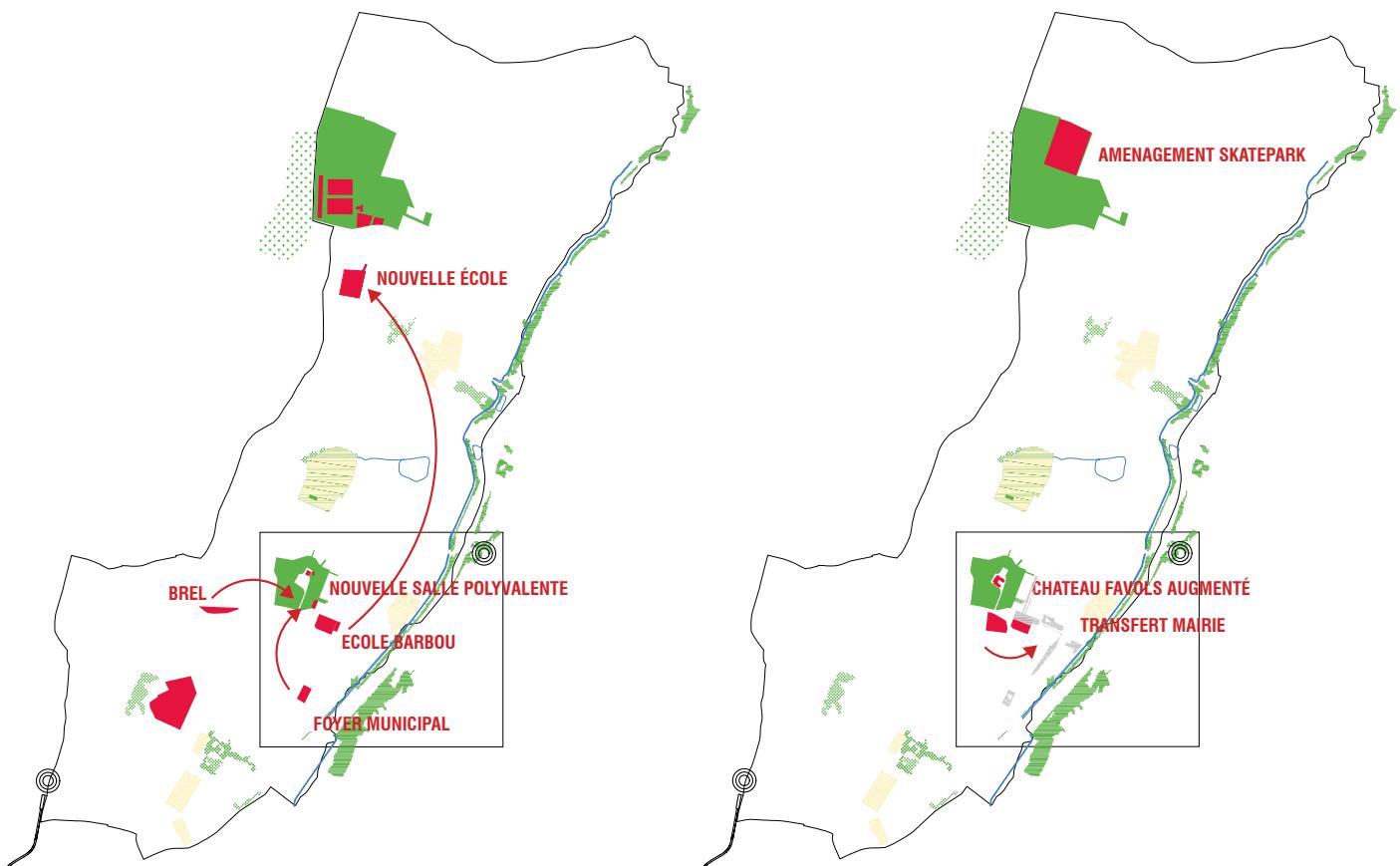


Bâti à détruire :

- ① Actuelle mairie : 914m²
- ② Partie moderne de l'école Barbou : 560m²
- ③ Auvent en RDC et halle Clos Favols (*privé*) : 1900m²
- ④ Stocks de l'ancien supermarché (*privé*) : 850m²
- ⑤ Foyer Municipal : 890m²

Foncier à valoriser :

- ⑥ Site de l'actuelle mairie : 5780m²
- ② Ecole Barbou (*foncier BM*) : 4935m²
- ③ Site du Foyer municipal (*cf. étude 1*) : 4640m²
- ④ Parcelles d'entrée de ville (*foncier BM*) : 3400m²
- ⑤ Parcelles Groupama-Gotham : 15190m²
- ⑥ Gare TER : estimé à 820m²



... 2017 2020 2025 ➤

+ Levée des préalables sur les fonciers

+ Validation du programme
des premiers équipements

+ Cession des fonciers

+ Début des dépenses travaux

+ Espaces publics et paysagers 1

+ Travaux de rénovation du bâtiment Barbou

+ Espaces publics et paysagers 2

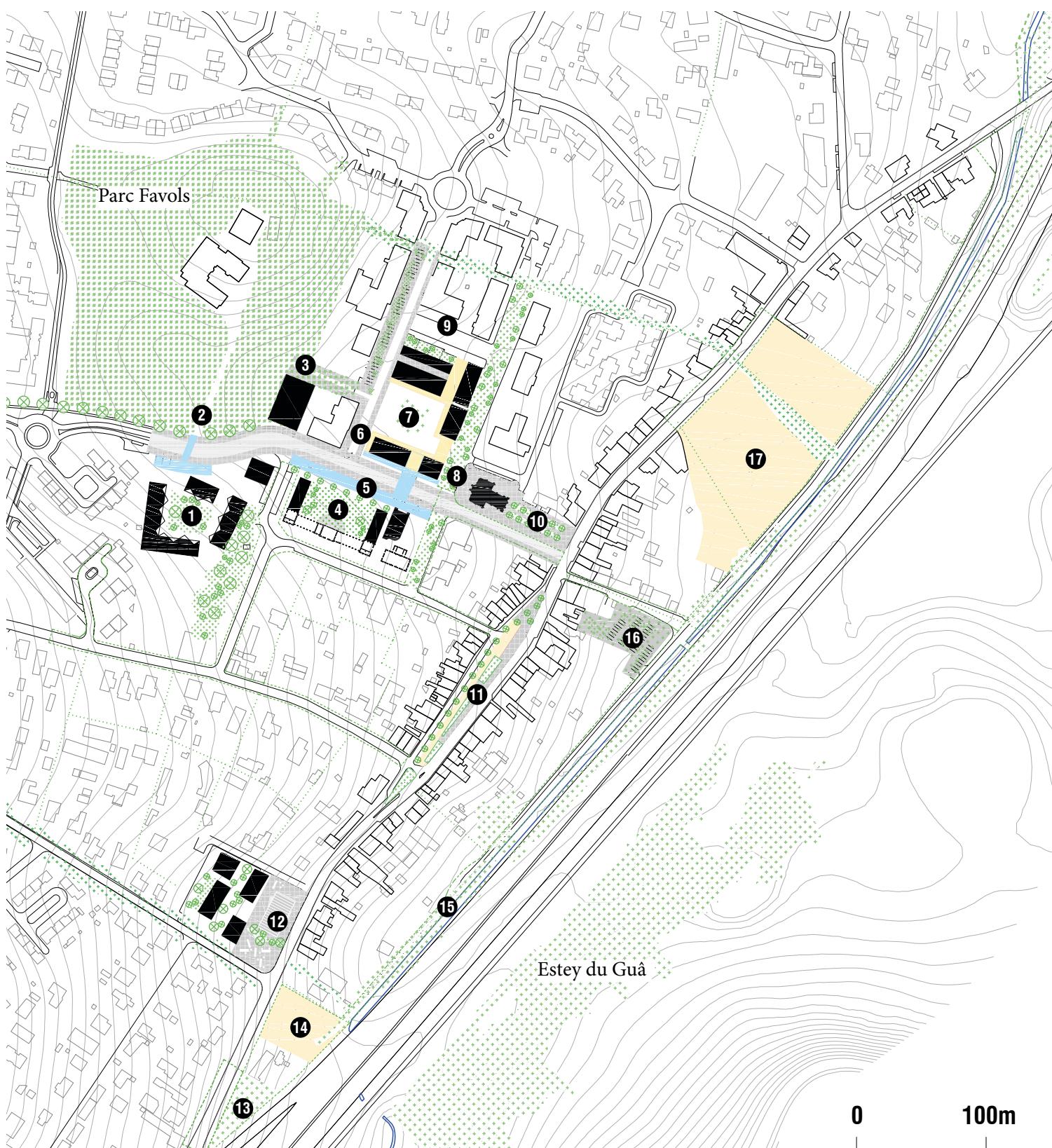
+ Cession des fonciers

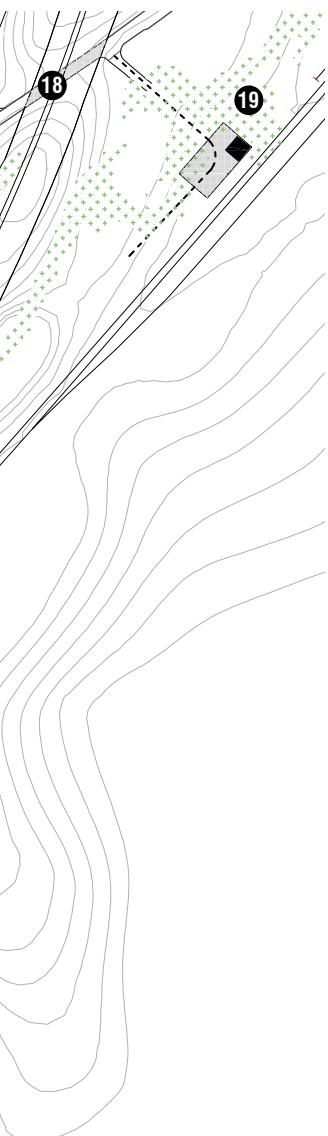
+ Livraison du nouveau
groupe scolaire et de la salle
polyvalente

+ Livraison de la
nouvelle mairie
augmentée

Centre(s)-ville(s)

le projet d'aménagement : vue d'ensemble



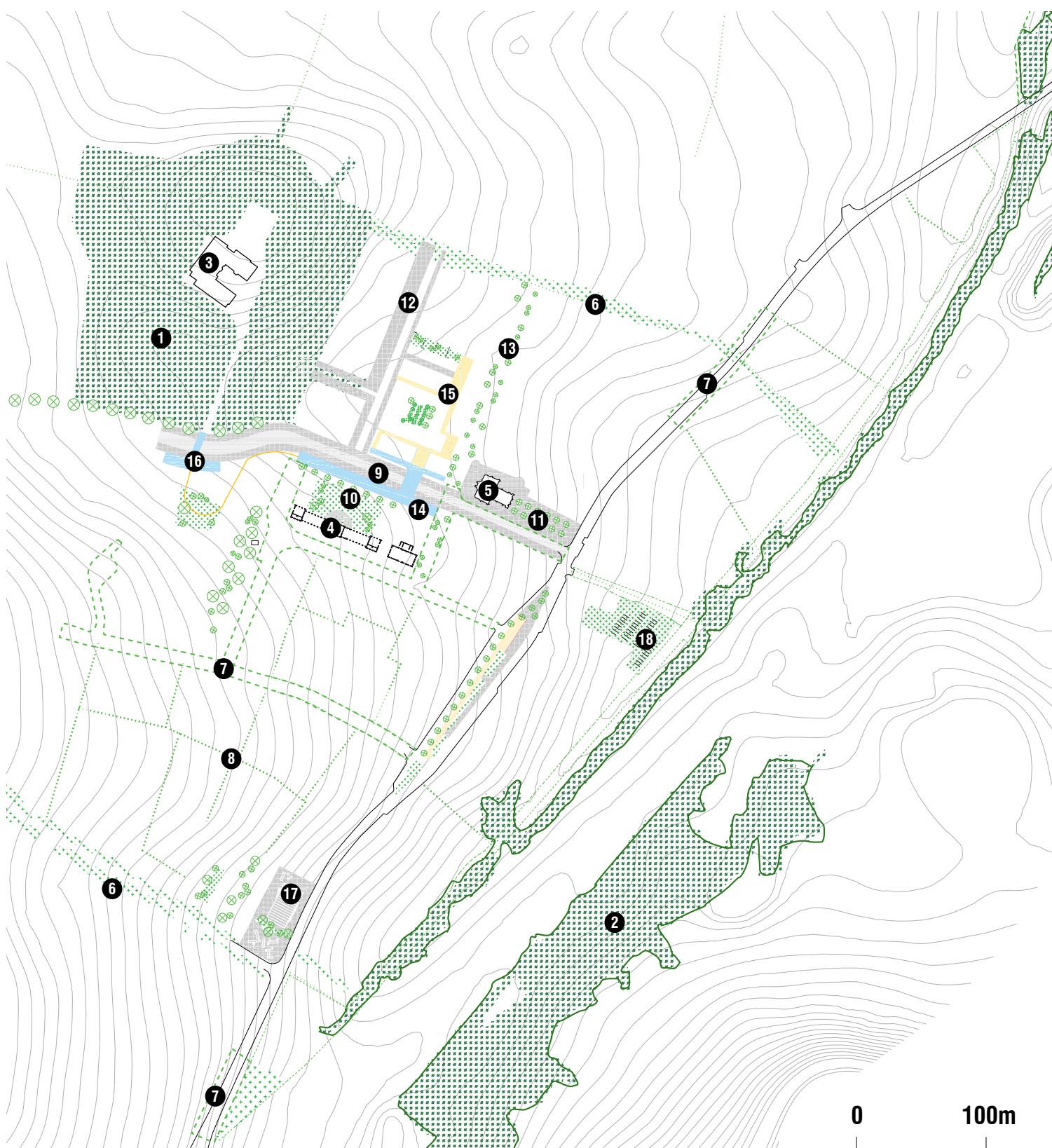


Détail des secteurs impactés et de leur potentiel programmatique :

- ① Îlot de la mairie, opération de 70 logements
- ② Entrée requalifiée du parc Favols
- ③ Salle polyvalente et locaux associatifs
- ④ Nouvelle mairie et parvis planté
- ⑤ Grande esplanade urbaine et bande d'activité
- ⑥ Mail urbain Favols
- ⑦ désenclaver le Clos Favols (*privé*) : réflexion à mener sur les RDC et la placette centrale (halle du marché)
- ⑧ Mail paysager Favols
- ⑨ Stocks de l'ancien supermarché (*privé*), opération de 4 logements et création d'une venelle
- ⑩ Parvis de l'Eglise
- ⑪ Îlot Thérèse (*projet en cours*)
- ⑫ Place Vialolle requalifiée et opération de 50 logements
- ⑬ Tourne-à-droite et amorce du chemin du Guâ (*foncier BM*)
- ⑭ Opération mixte activité-logement (*foncier BM*)
- ⑮ Chemin du Guâ (*projet en cours*)
- ⑯ Parking paysager rue du Moulin
- ⑰ Parcelles Groupama-Gotham (*privé*)
- ⑱ Requalification de la sous-face du pont de l'A10
- ⑲ Revalorisation de la gare TER

Centre(s)-ville(s)

le projet d'aménagement : les continuités publiques et paysagères





Les grande masses paysagères :

- ① Parc Favols, un parc de proximité
- ② Estey du Guâ, continuité écologique en fond de vallée

un appui sur les structures et le patrimoine existant

Eléments de patrimoine structurants :

- ③ Château Favols
- ④ Mairie transférée
- ⑤ Eglise

Une trame paysagère de liaison :

- ⑥ Agrafe verte du Guâ
- ⑦ Traversées mutualisées à échelle communale
- ⑧ Sentes requalifiées à échelle jardinée

vers une trame de liaison des continuités publiques et un réseau de petites entités autonomes

Plaques de centralité de la continuité publique :

- ⑨ Esplanade urbaine augmentée
- ⑩ Parvis planté de la Mairie
- ⑪ Place de l'Eglise requalifiée

Entités singulières et autonomes de la continuité publique et paysagère :

- ⑫ Mail urbain Favols, rue J-R. Guyon
- ⑬ Mail paysager Favols, rue du 11 novembre
- ⑭ Bande d'activité polyvalente
- ⑮ Continuité publique des rez-de-chaussées Clos Favols
- ⑯ Entrée requalifiée du Parc Favols
- ⑰ Place Viallobe et ses nouveaux usages
- ⑱ Parking paysager Chemin du Guâ
- ⑲ Gare TER; visibilité renouvelée



3- LES ROCHES

Actuelle propriété de Clairsienne, la décision de préserver cet écrin de nature lors des ateliers de projet nous donne l'occasion d'interroger conjointement la question de l'habitat individuel innovant et celle du paysage, et d'installer un rapport d'équilibre entre l'environnement bâti et l'environnement naturel.

A la fois habitée et habitante, la nature du domaine des Roches est l'occasion d'explorer une géographie inattendue, qui fait figure d'exception par sa densité dans la nappe pavillonnaire et ses espaces verts «jardinés».

Alors que ce site paysager remarquable entre en réseau avec la trame paysagère, il convient de penser aussi ses interactions localement, dans un travail d'interface, de densité habitée, de co-visibilité, mais aussi de connectivité écologique, notamment de la ripisylve du vallon des Gleysottes, affirmant le projet de territoire comme garant de la préservation des territoires naturels comme de leur ouverture.

Les Roches

état des lieux

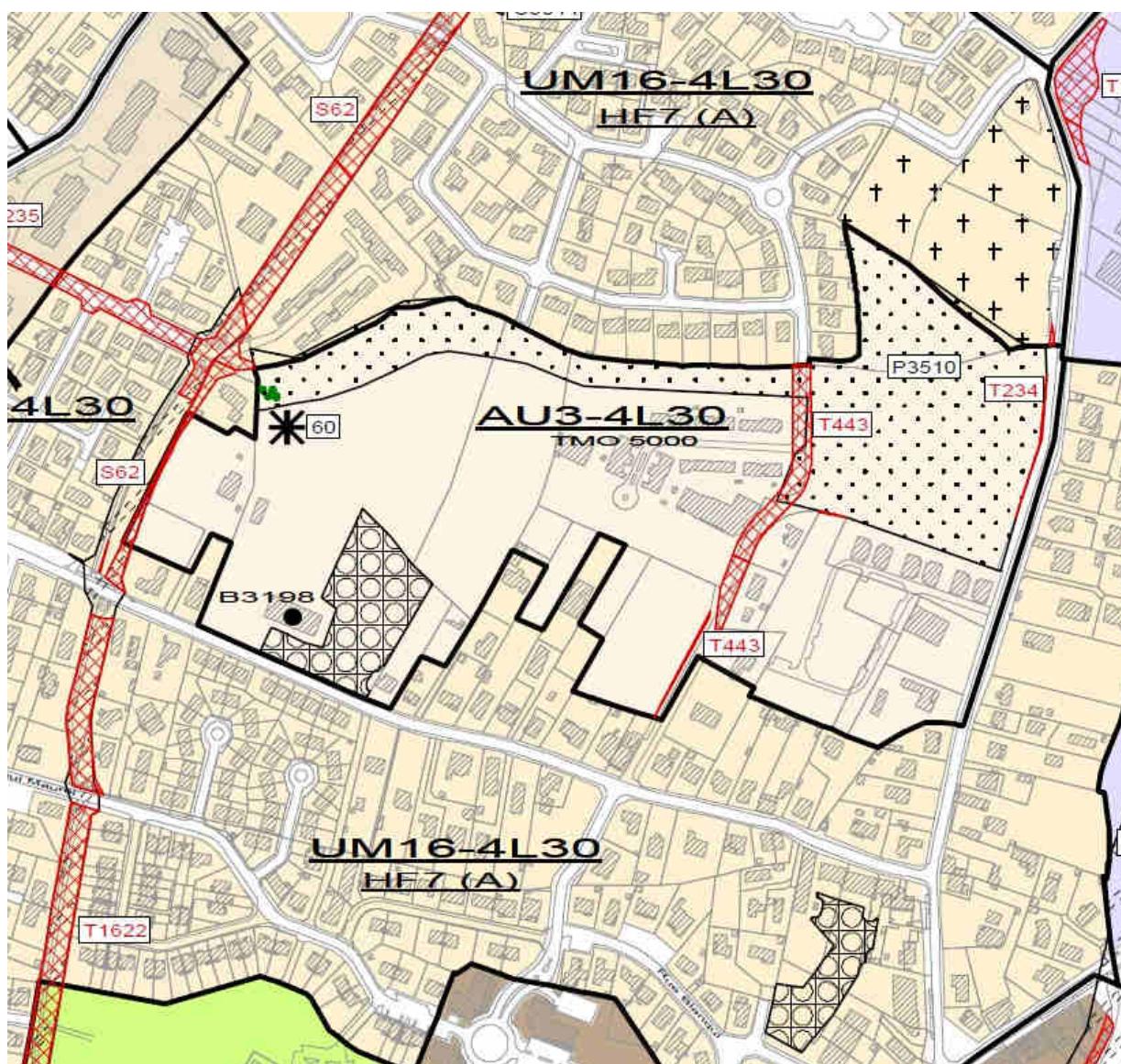
secteur d'étude

Vue aérienne de l'état actuel et secteur d'étude



éléments de PLU

Extrait du PLU 3.1 Bordeaux Métropole



Les Roches

entre ouverture et préservation

état initial

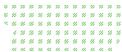


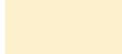
état projeté



Accroche à la trame paysagère vue comme une condition à la fois d'ouverture et de préservation.

- préserver la ripisylve du vallon des Gleysottes et en faire un chemin de traverse vers le bassin d'étalement.
- désenclaver les quartiers pavillonnaires au nord et à l'ouest, en prolongeant les rues existantes, actuellement en impasse, à travers le domaine vers l'avenue Jean Jaurès, véritable liaison intercommunale.
- dégager une zone constructible à la densité fragmentée, où l'on préserve au maximum les connectivités écologiques.
- faire appel à une architecture en dialogue permanent avec son environnement paysager, qui permette d'habiter la nature tout en laissant la nature nous habiter. Limiter les enrobés, avec un travail sur les fondations, les cheminement automobiles, les stationnements. Travailler les enveloppes et les interfaces, pour un maximum d'autonomie énergétique et des rapports de co-visibilité entre l'espace naturel et l'espace domestique.

 espace boisé

 prairie

 vallon des Gleysottes, accroche de la ripisylve

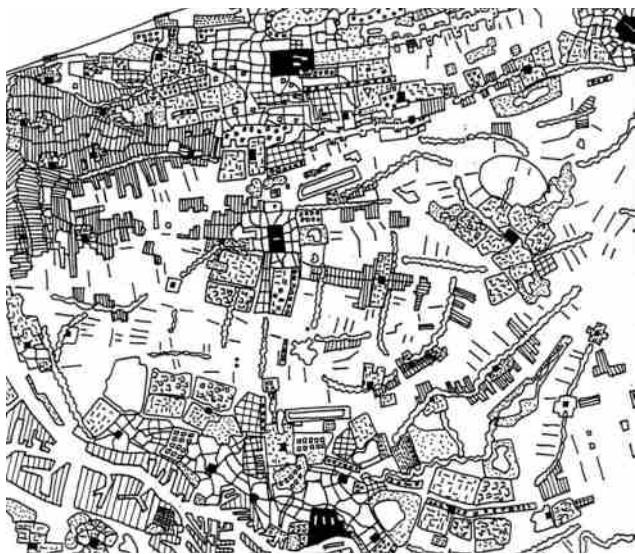
 nouvelle desserte proposée

Les Roches

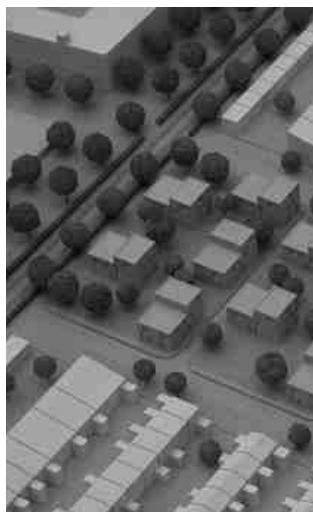
références

architecture-nature

Rechercher des formes urbaines habitées pour une nature habitante.



1.



2.

iconographie/

1. Neutelings, Patchwork Metropolis Randstad 2. Fink + Hoscher, Zwischen den Zeilen. 3. Domaine de Sérillan, Floirac 4. Bosrijk, Karres en Brands Landscape Architecture Eindhoven. 5. «pilotis in forest», Go Hasegawa

maison en bande sur pilotis

Une architecture qui répond à la nécessité d'un rapport au sol équilibré, notamment à proximité des zones humides.



3.



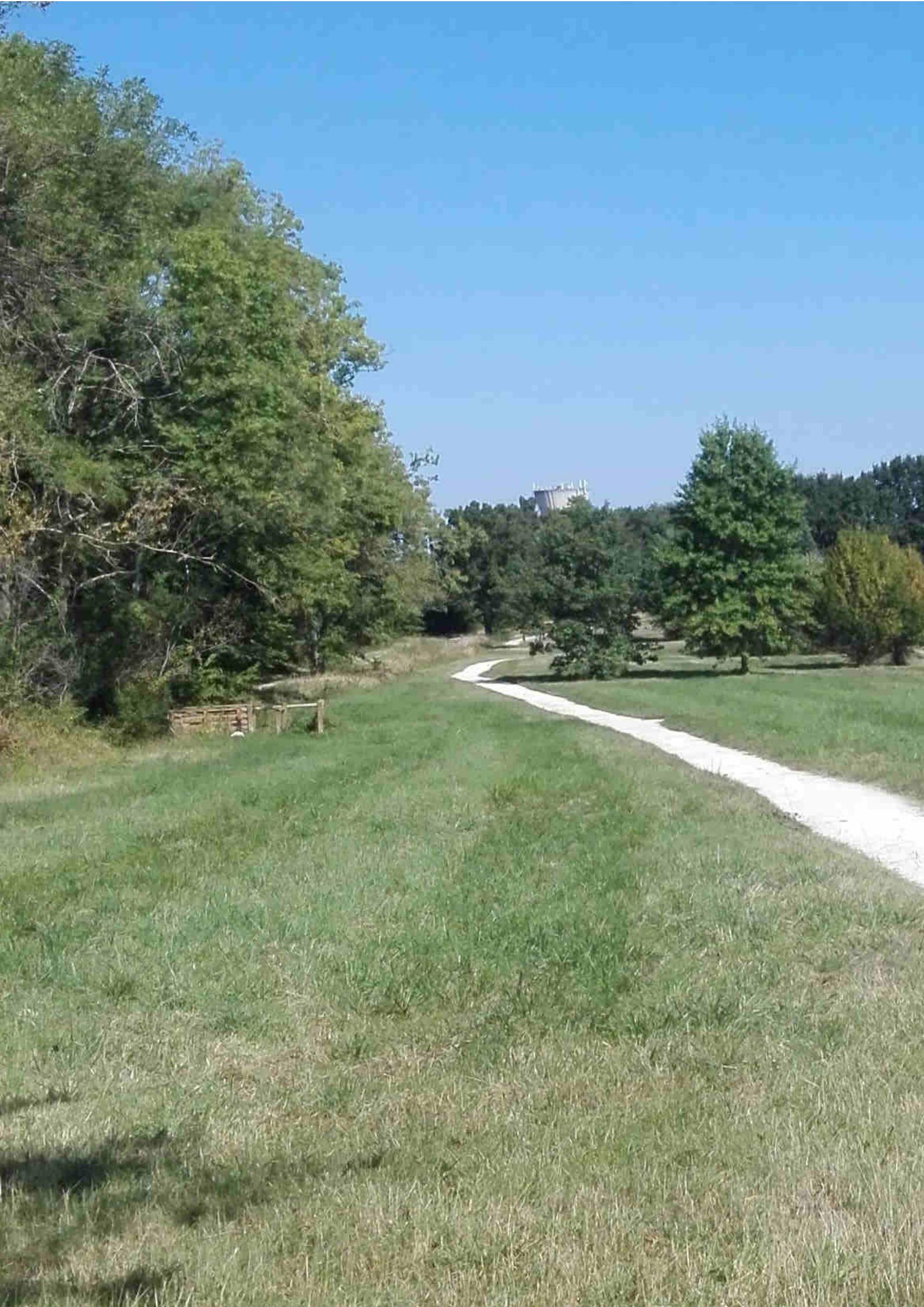
4.

“palombières”

Elancer la morphologie des maisons vers le haut, pour un impact minimal sur l'espace naturel et des rapports de co-vibilité entre architecture et nature.



5.





4- LE FAISAN

Dans le cadre d'une rationalisation et redistribution des polarités de service et d'équipement sur la commune, la plaine du Faisan est pressentie pour constituer une véritable polarité nord d'identité sportive. Y seront transférés et reconstitués les équipements du complexe sportif Gaston Lacoste, rassemblés au maximum au plus près du collège de Carbon-Blanc et de ses infrastructures, afin d'impacter au minimum la plaine humide.

Le Faisan formera alors un petit cluster d'intérêt métropolitain à l'horizon 2030, entre sport, éducation, loisirs et aménagement paysager de la plaine humide.

Le Faisan

état des lieux

(ajouter éléments du SCOT)



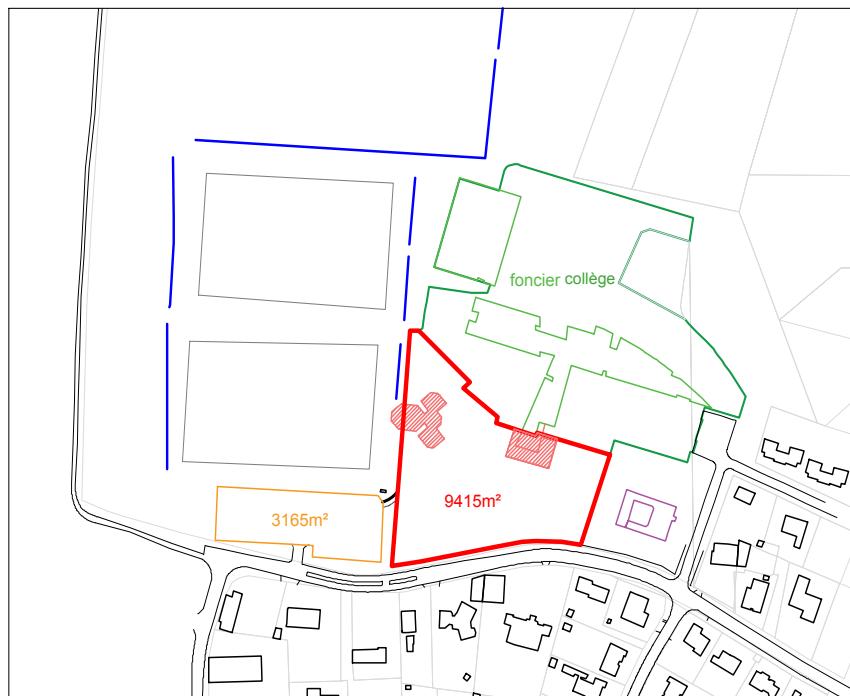
plaine hydrographique

Le Faisan constitue une vaste prairie hydrographique, une amorce des marais de la Presqu'île et de ses grands espaces agricoles. La densité bâti s'y relâche, et c'est pourquoi il semble important de structurer et valoriser au mieux cette lisière urbaine et paysagère.

Le parc Beauval voisin, sur la commune de Bassens, prolonge à l'ouest l'espace naturel. Ensemble, ils formulent un écosystème complet et complexe de zone humide.

Les réflexions sur ces terrains s'orientent vers une programmation sportive et de loisirs, en articulation avec les zones résidentielles environnantes et la zone d'activité de la Mouline à l'est, afin d'amener à l'horizon 2030 la création d'une nouvelle polarité sport-éducation-loisirs au nord de la commune, et ainsi d'en étirer les usages sur la longueur.

Ces propositions d'aménagements oscillent entre ouverture et préservation de cette zone humide, et vont dans l'objectif de la création d'un projet d'intérêt métropolitain.



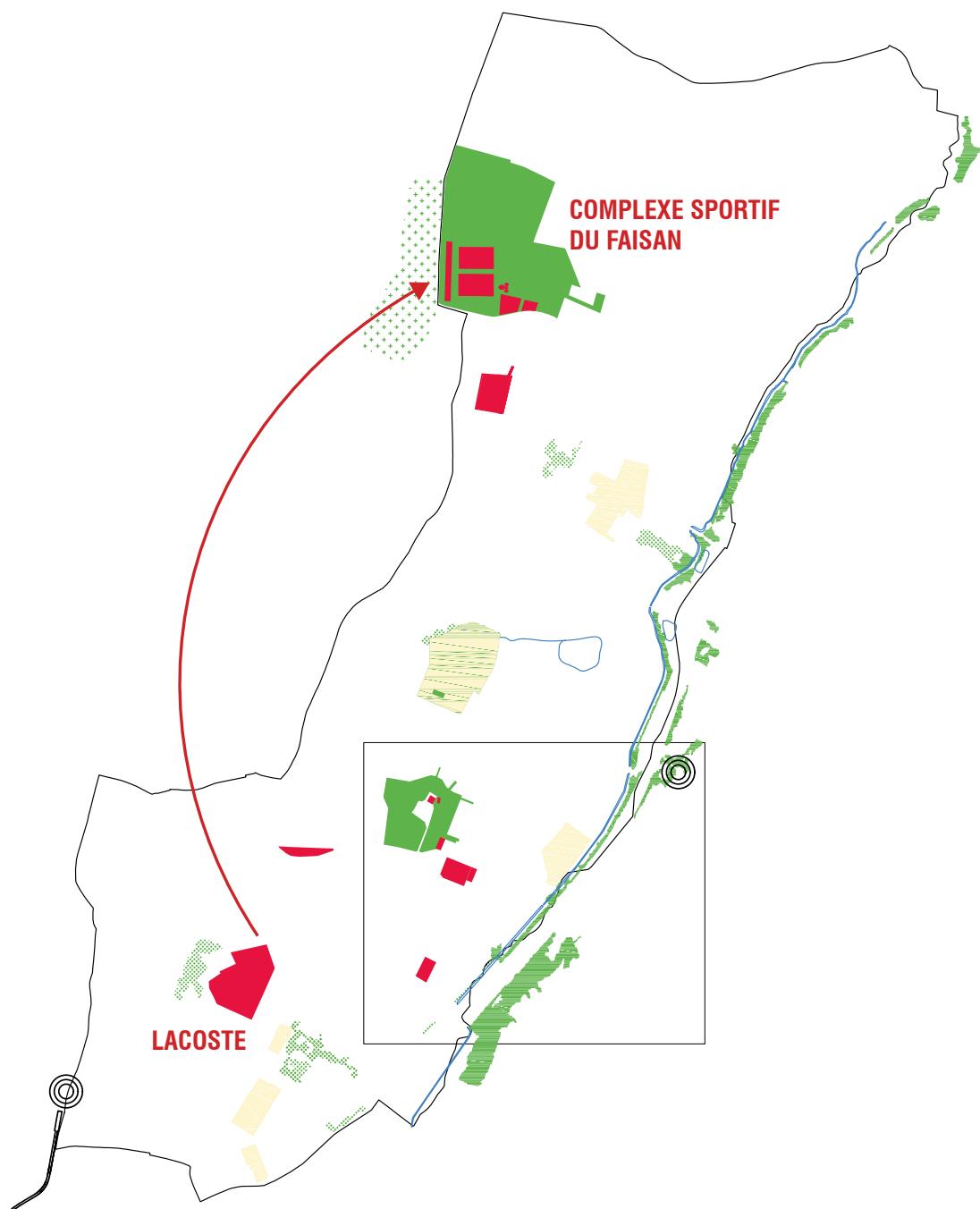
- emprise actuelle du parking
- foncier valorisable

SURFACE EQUIP. MINIMUM NECESSAIRE

5 terrains de tennis ($\sim 650\text{m}^2$) ou paddle-tennis
2 terrains couverts ($\sim 1300\text{m}^2$)
Gymnase (existant $\sim 2200\text{m}^2$)
club-house tennis (existant $\sim 160\text{m}^2$)
TOTAL : 6910m^2 min.

Le Faisan

dans le projet de territoire



... 2017 2018 2019 2020 ➔

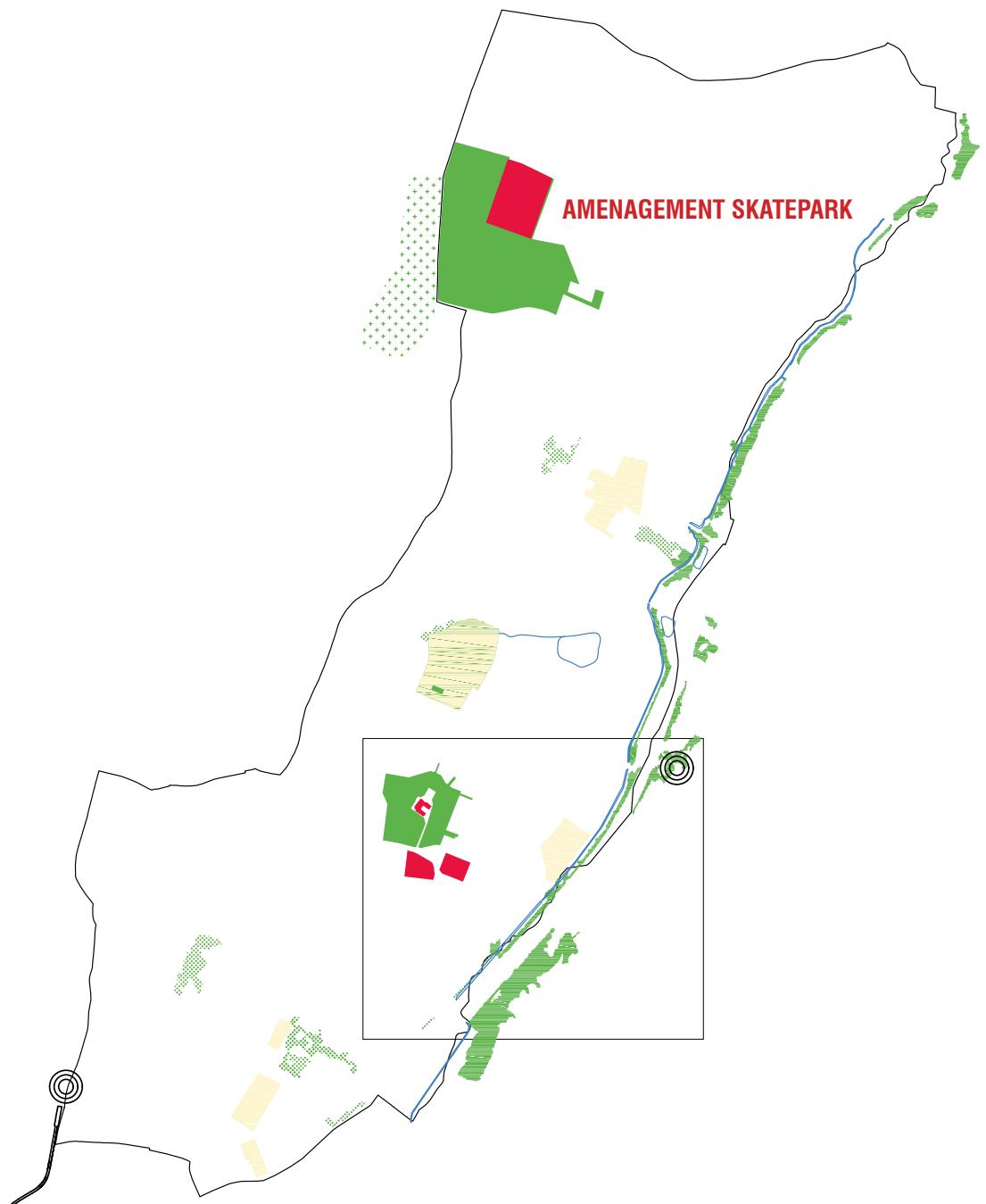
+ Lancement de la consultation
sur les terrains Lacoste

+ Validation du programme du
nouvel équipement

+ Cession des terrains Lacoste
- tranche 1

+ Lancement des travaux

+ Livraison du
complexe sportif

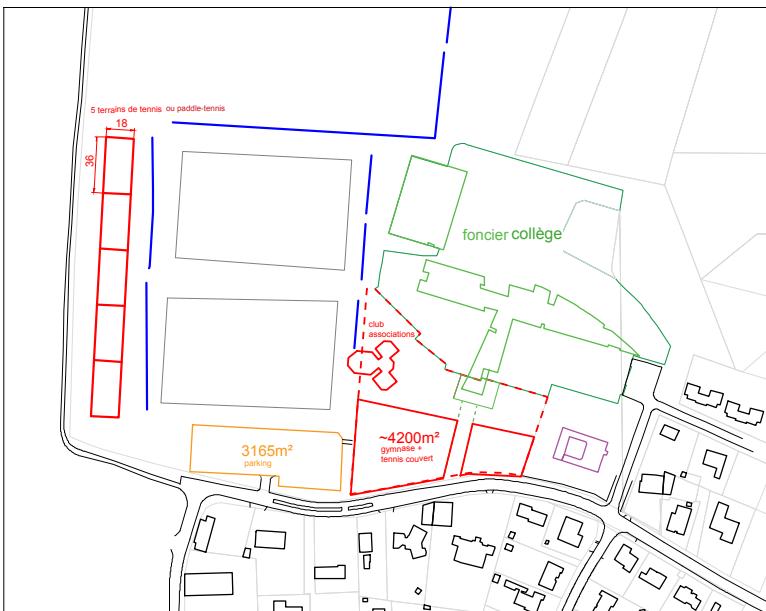


..... **2025**

+ Aménagement de la plaine humide et création d'un
skatepark > *projet d'intérêt métropolitain*

Le Faisan

cluster sport-nature



+ fiche d'identité :

type : construction d'un équipement sportif
zonage PLU 3.1 : Ne

superficie de l'opération :

Surface valorisable ~ 9415m²
Equipement sportif couvert ~ 4200m² SDP
Terrains de tennis ou paddle-tennis en lisière ~ 3240m²
Requalification du parking en parking paysager ~ 3165m²

coût estimé TTC : 6 240 000€

coût estimé HT : 5 200 000€

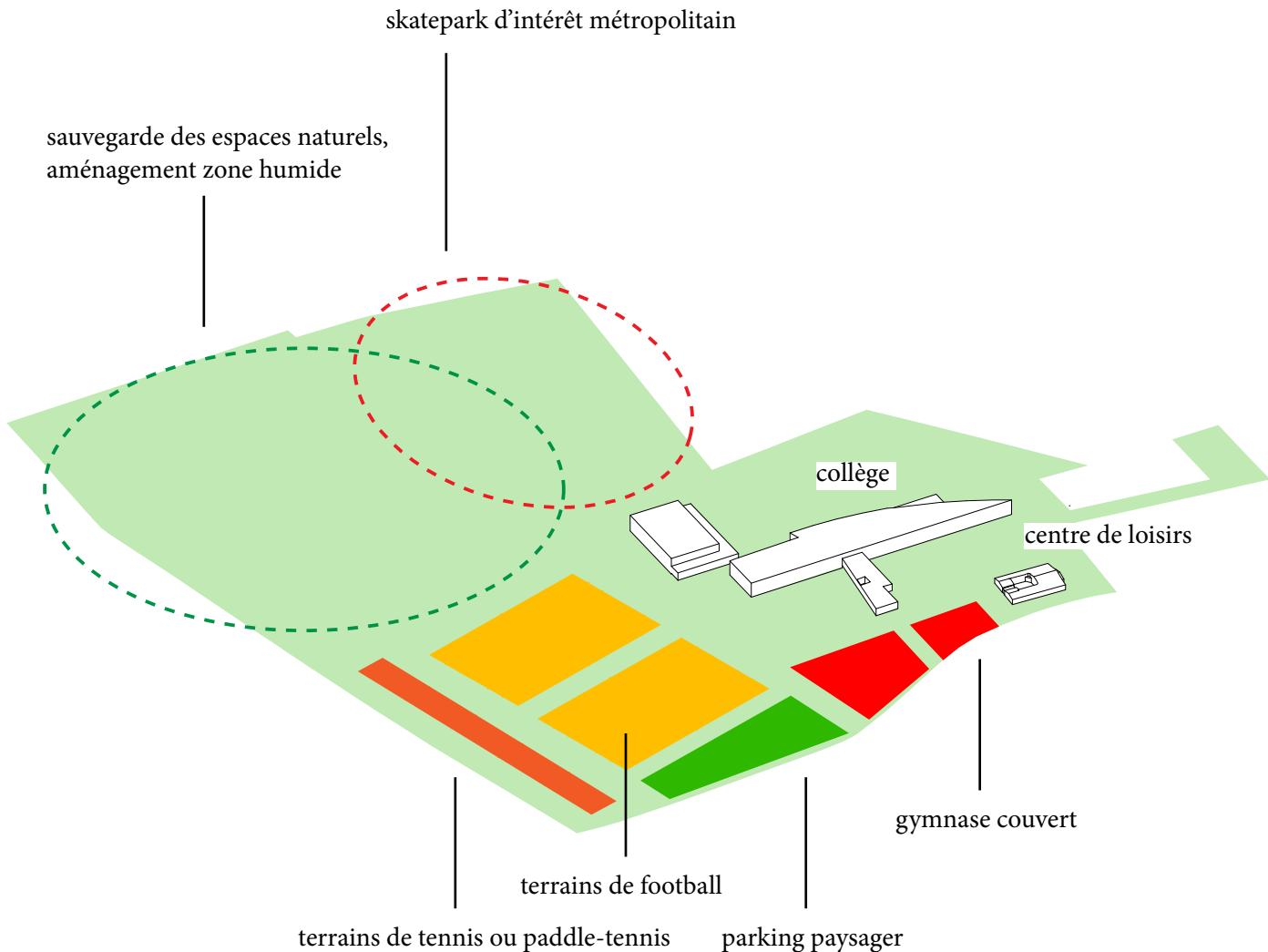
prix de sortie au m² : 1800€/m² (pour

+ scénarios d'usage

terrains aériens : une bande active en lisière boisée

parking paysager : une vue sur la plaine

équipement compact : cluster sport-nature + sport-école



La faisabilité proposée émane du transfert des équipements sportifs actuels vers une nouvelle polarité sport au nord de la commune. La présence du collège de Carbon-Blanc nous incite à concentrer les équipements, anciens et nouveaux, au sud-est de la plaine, afin d'y formuler un cluster compact d'activités autour du sport et de l'éducation.

La surface valorisée correspond à une zone où la construction aurait un impact écologique faible voire nul. Nous proposons de transférer les terrains aériens dans une première phase, en lisière de la plaine (correspondant à la tranche 1 de l'aménagement du site Lacoste) puis les équipements en dur dans une seconde phase (tranche 2 des terrains Lacoste).

La compacité de ce cluster sport-éducation devra également ménager des espaces publics et paysagers de sociabilité, à la fois à l'usage des collégiens et des sportifs. Le parking actuel pourra être augmenté et requalifié en parking paysager, conservant l'effet d'ouverture actuel sur le paysage de la plaine hydrographique à cet endroit.

Le Faisan

références

sport-nature

Amener les surfaces de sol dédiées au sport à se fondre dans leur environnement naturel (coloris, matériaux, tracés...)



1.



2.



3.

parking paysager

Proposer un stationnement en entrée de site en adéquation avec les qualités paysagères du Faisan.



4.

plaine ouverte

Amorcer un projet paysager à grande échelle tourné vers l'Entre-Deux-Mers, porté par la dorsale cyclable, vers les Marais de Montferrand.



5.

iconographie/

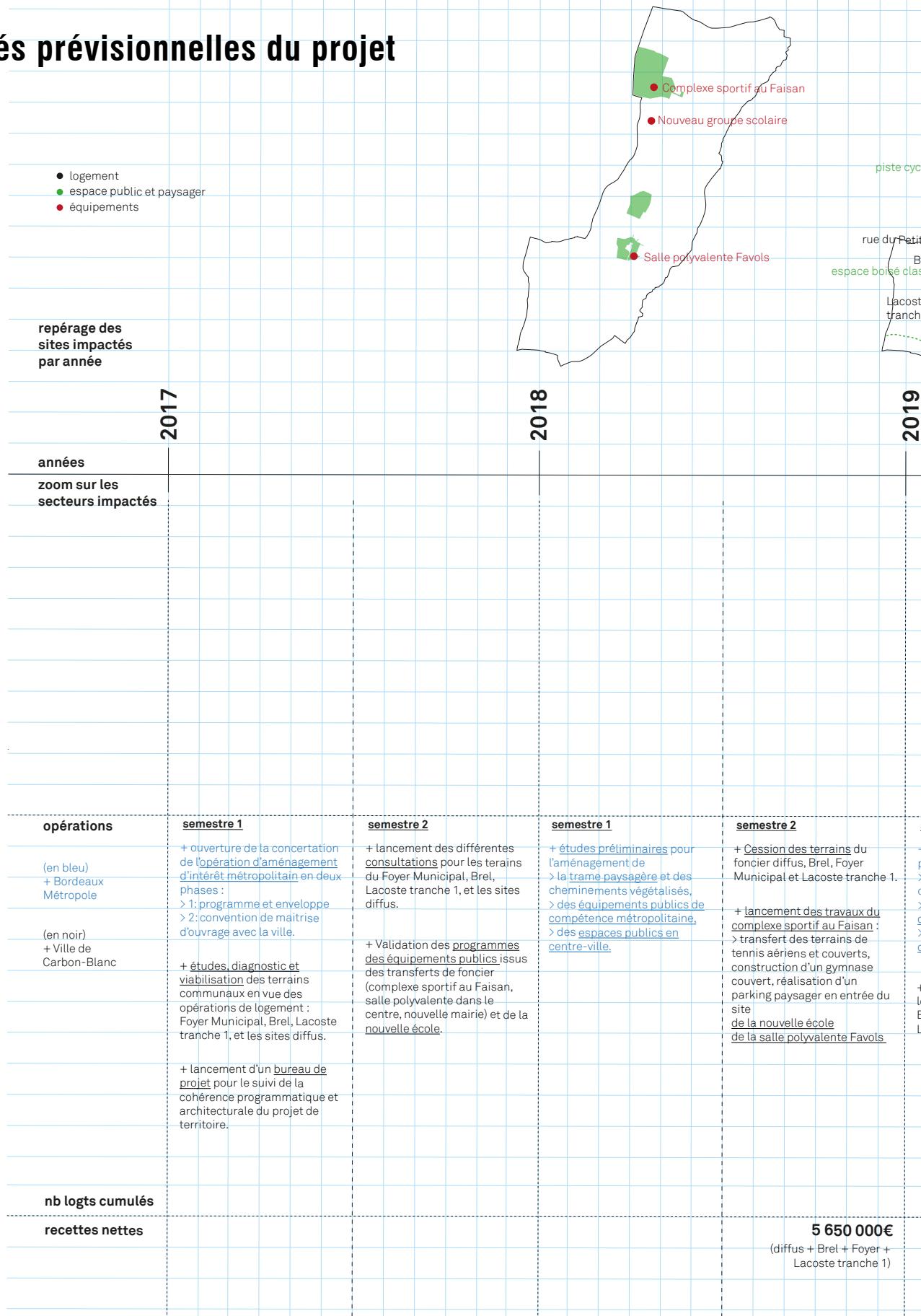
1. piste d'athlétisme, RCR, Girone.
2. Campus de l'université d'Amsterdam, Inside Outside + Petra Blaisse.
3. NC
4. Bureau Bas Smets, Parking paysager à Courtrai.
5. Opération de renaturation de la Seymaz, Suisse

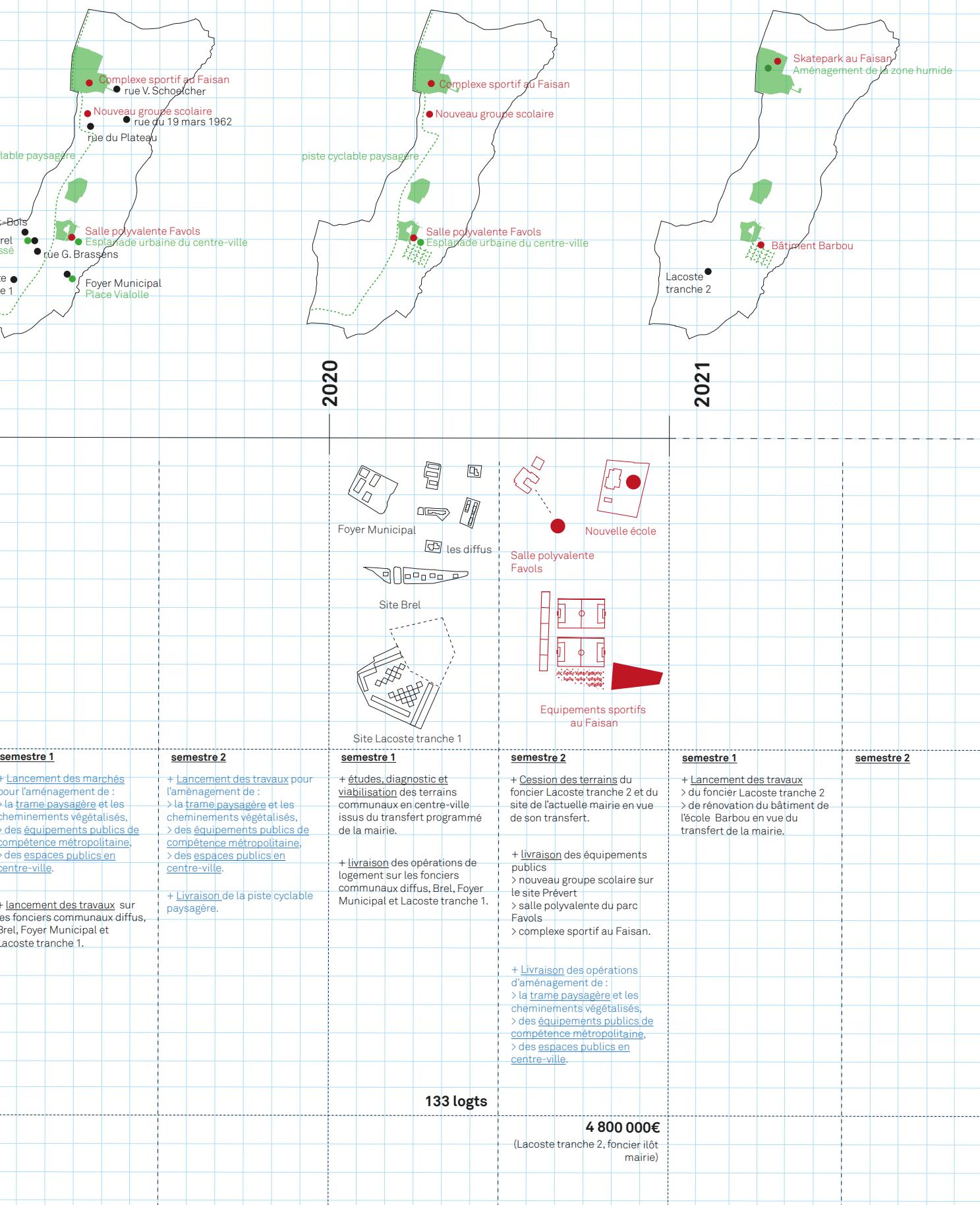
SYNTHESE OPERATIONNELLE

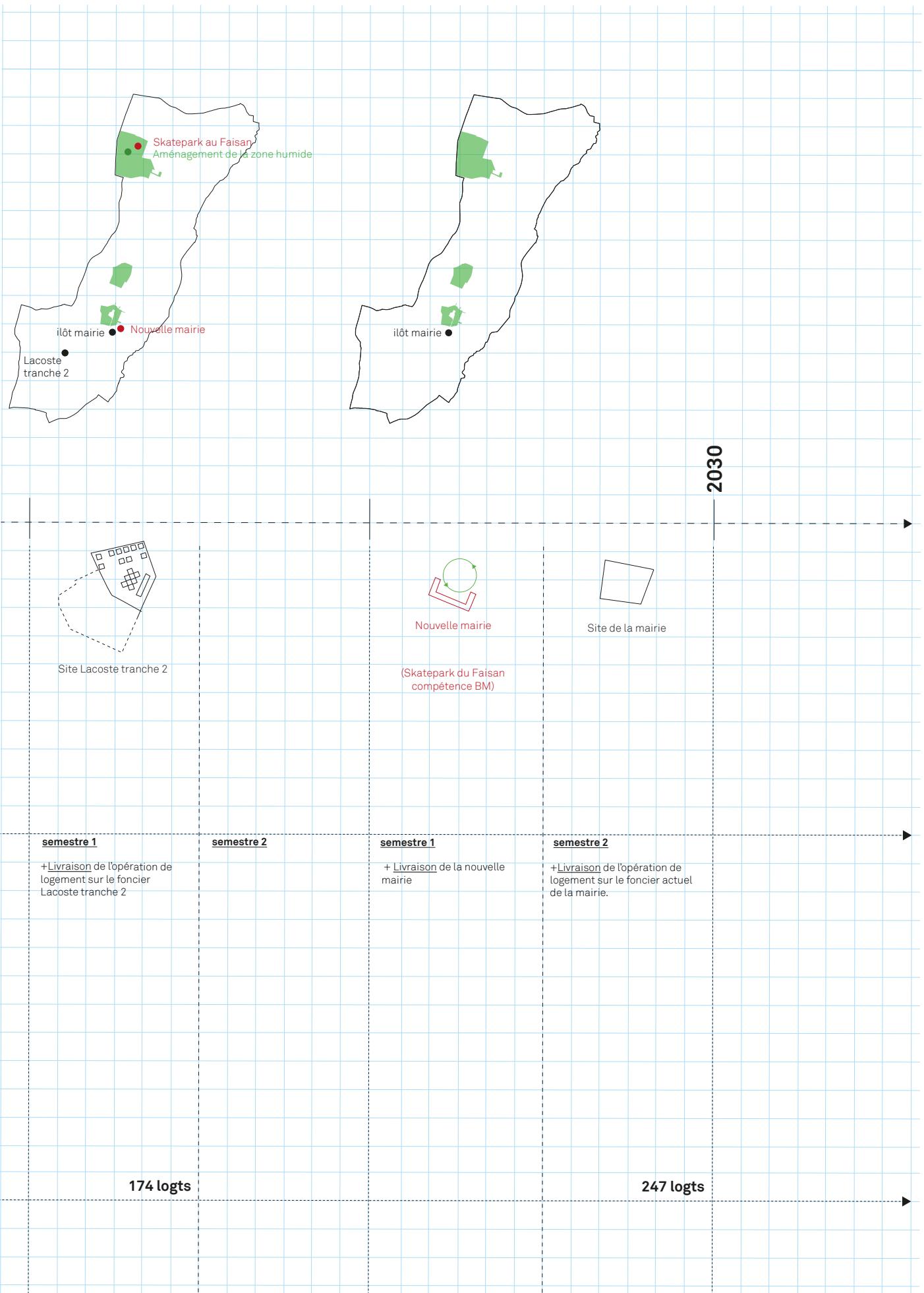
- calendrier prévisionnel
- carte synthétique des opérations

Synthèse

temporalités prévisionnelles du projet











logements

- ① foyer municipal
- ② site J. Brel
- ③ complexe sportif G. Lacoste
- ④ rue du Petit-Bois
- ⑤ rue du 19 mars 1962
- ⑥ rue Georges Brassens
- ⑦ rue Victor Schoelcher
- ⑧ rue du Plateau
- ⑨ îlot de la mairie

foncier mutable

- ⑩ terrains avenue de la Gardette
- ⑪ secteur François Mitterrand
- ⑫ secteur Jean de la Fontaine
- ⑬ parcelles Groupama-Gotham
- ⑭ foncier Bordeaux Métropole
- ⑮ stocks de l'ancien supermarché

équipements

- ① terrains de tennis ou paddle-tennis au Faisan
- ② équipement sportif couvert au Faisan
- ③ skatepark d'intérêt métropolitain
- ④ nouveau groupe scolaire (site Prévert)
- ⑤ salle polyvalente recentrée (parc Favols)
- ⑥ mairie transférée et augmentée

grands projets espace public & paysagers

- ① dorsale paysagère cyclable
- ② chemin du Guâ
- ③ grande esplanade urbaine de la mairie
- ④ place Vialolle
- ⑤ aménagement de l'espace boisé Brel et allée du Beausite
- ⑥ aménagement de la plaine humide du Faisan

